

PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

- **La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises**

Représentée par son Président, Bernard BLAIMONT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du Conseil en date du 28 octobre 2021,

d'une part,

ET

- **L'État,**

Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le conseil régional Grand-Est,**

Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil régional,

- **Le conseil départemental des Ardennes,**

Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la communauté de communes des Crêtes Préardennaises ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la communauté de communes des Crêtes Préardennaises a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la communauté de communes des Crêtes Préardennaises a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire définie par la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à l'échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire ;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la communauté de communes des Crêtes Préardennaises dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises est le Sous-Préfet de Reethel.

Article 5-3 - Les engagements du Conseil Régional

Le Conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le Conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les contacts du Conseil Régional concernant le pacte de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises est l' élu régional référent PTRTE pour les Ardennes. Ainsi que :
Benjamin COSTENOBLE, directeur de la Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
Alain LOBET, chef de service développement territorial, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
Ophélie ALEXANDRE, chargée de mission Pacte Ardenne, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun
Stéphane PERREAU, chargé de mission Contractualisation, Direction de la cohésion des territoires

Article 5-4 – Les engagements du Conseil départemental

Le Conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le Conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le Conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du Conseil départemental concernant le pacte de communauté de communes des Crêtes Préardennaises est le Directeur général des services.

Article 5-5 – Les engagements de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises

La communauté de communes des Crêtes Préardennaises s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Le contact de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises est la Directrice générale adjointe des services.

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la communauté de communes des Crêtes Préardennaises dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du Conseil régional Grand-Est ou son représentant,
- le président du Conseil départemental ou son représentant,
- le président du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent pacte.

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire

La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, elle constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises est composé :
Président – Vice-Présidents – Directeur général des services – Directrice Générale adjointe – Maîtres
d'ouvrage des opérations.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi

La communauté de communes des Crêtes Préardennaises identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La communauté de communes des Crêtes Préardennaises définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est.

Le 18 novembre 2021

Le Président de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises



Bernard BLAIMONT

Le Préfet des Ardennes



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Le Président du Conseil Régional



Boris RAVIGNON,
Vice-président

Le Président du Conseil Départemental des Ardennes



Noël BOURGEOIS



Caisse d'Allocations Familiales



Banque des Territoires



Sous réserve d'éligibilité des projets,
Agence de l'Eau Seine Normandie



Agence de l'Eau Rhin-Meuse

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Établissement Public Foncier de Grand Est

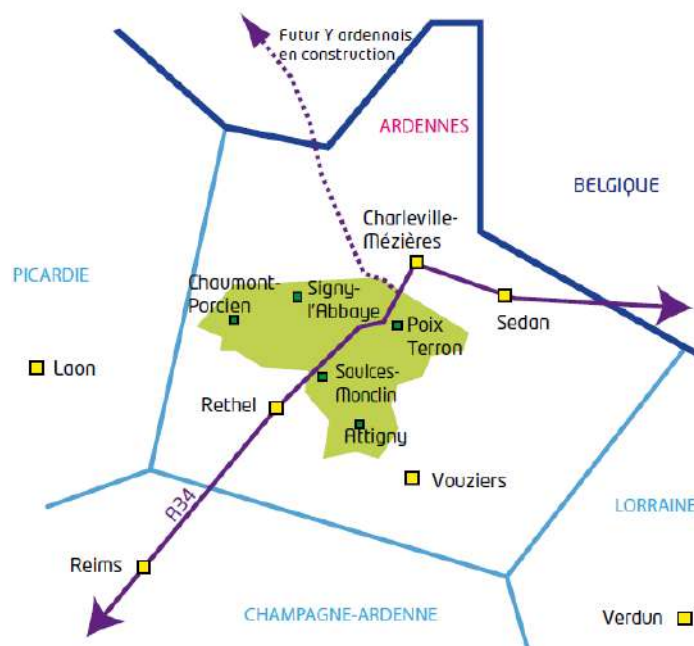
FASCICULE N°1 :

**Le Pacte Territorial de Relance
et de Transition Ecologique
du territoire des Crêtes Préardennaises**

Chapitre 1^{er} : DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES CRETES PREARDENNAISES

I. Un territoire rural, très peu urbanisé

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est située entre Charleville-Mézières et le Pays Rethélois. C'est un territoire rural qui comprend 94 communes pour 22 347 habitants (population totale) sur une étendue de 1 014 km² (101 400ha) soit 1/5 du département des Ardennes et une moyenne de 22 hab./km².



Le territoire est composé de nombreuses petites communes : seulement 11 communes ont plus de 450 habitants dont 5 bourgs-centres structurant l'organisation du territoire : Signy-l'Abbaye, la commune la plus importante (1 385 hab.) - Attigny (1 155 hab.) - Poix-Terron (882 hab.), Saulces-Monclin (824 hab.) - Chaumont-Porcien (503 hab.) ; et 5 bourgs relais : Boulzicourt (976 hab.) - Launois sur Vence (701 hab.) - Thin le Moutier (646 hab.) - Lucquy (614 hab.) et Novion-Porcien (504 hab.).

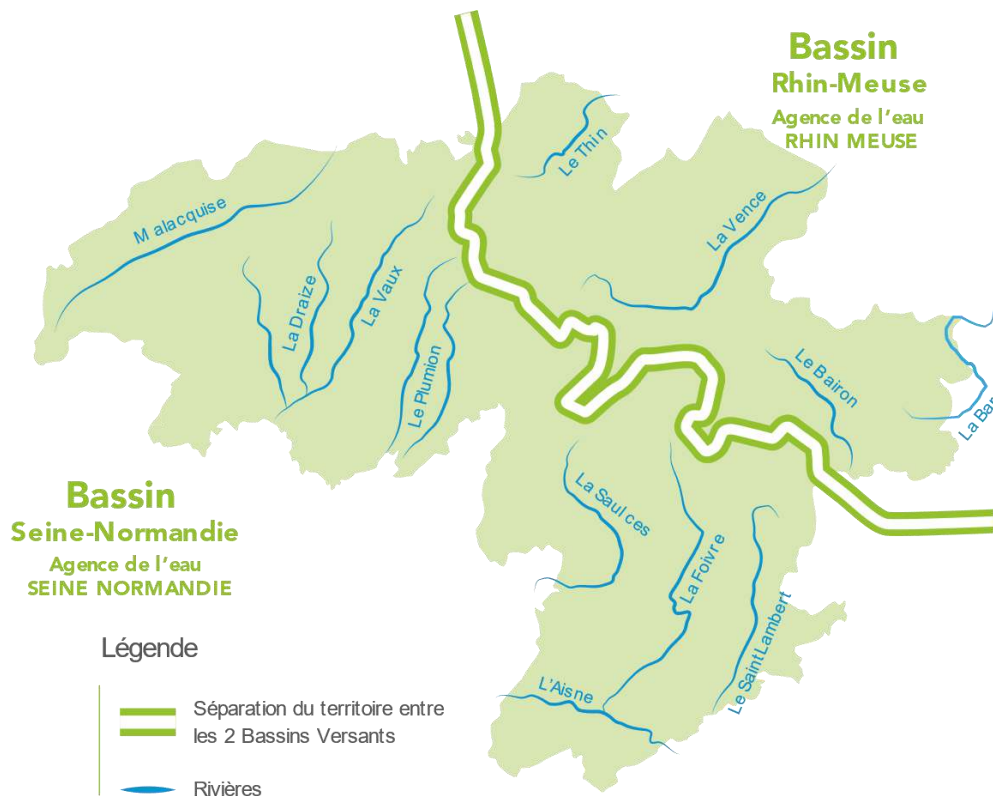
De par son caractère très rural et agricole, il n'est que faiblement urbanisé (3%) et les surfaces non urbanisées sont réparties pour un tiers en forêt, un tiers en herbe et un tiers en surface agricole labourable.

1. Topographie, hydrographie

Le territoire des Crêtes Préardennaises se situe au centre du département des Ardennes, entre les plaines de la Champagne crayeuse et la dépression préardennaise.

Sa morphologie particulière résulte de la rencontre de deux mondes géologiques celui du sédiment calcaire du bassin parisien et celui de la roche primaire schisteuse du massif rhénan.

Cette rencontre se traduit des pentes douces vers l'intérieur du Bassin Parisien et des pentes raides vers d'extérieur donnant une succession de vagues. Cette morphologie marquée se retrouve avec le hameau de la Bascule, situé sur la côte Oxfordienne de Poix, au point exact où, effectivement, on "bascule" d'un paysage à un autre ; d'un côté se trouve le Bassin « Seine Normandie » et, de l'autre, en franchissant la ligne de partage des eaux, le Bassin « Rhin Meuse ».



La composition du sol du territoire ainsi que les reliefs expliquent la diversité de ses paysages bâtis (matériaux de construction employés) et naturels (qualité des sols pour la mise en culture, l'activité sylvicole ou arboricole, le pâturage et l'élevage).

Le territoire se caractérise par un **réseau hydrographique dense et complexe** qui peut être découpé en plusieurs bassins :

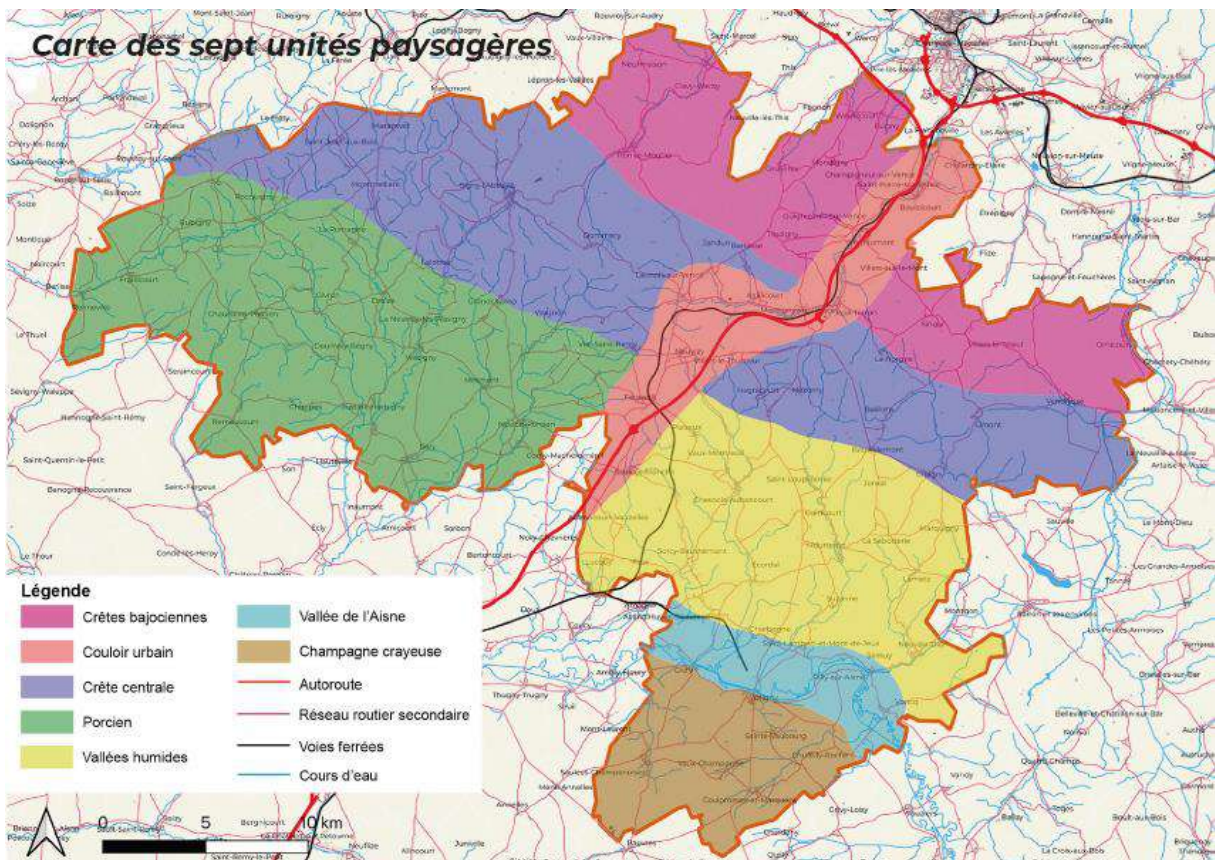
- les bassins la Vence, du ruisseau de Thin et du ruisseau des Rejets, limite supérieure du territoire avec les calcaires du Bajocien (fond de vallon marécageux),
- les bassins de la Serre et de la Malacquoise, dans la région du Porcien qui se scinde en deux entités : à l'ouest de la Vaux, le Porcien crayeux avec un paysage analogue à celui de la Champagne sèche au réseau hydrographique très limité,
- de l'autre côté, le Porcien humide et ses alternances de monts et vallons. L'élevage constitue l'activité dominante et a modelé le relief en un paysage de bocage.
- les bassins des ruisseaux de Saulces, de la Foirve, du Saint Lambert dans la région du Tourteronnais, dans la continuité du Porcien humide, vallonée et sillonnée de multiples ruisseaux comme le Saint-Lambert. La surface forestière y est cependant plus importante et occupe une grande partie des hauteurs. Cette région est connue pour ses vergers qui parsèment les pentes et structurent le paysage ;
- les bassins de la Bar et du ruisseau de Bairon ;

- le bassin de l’Aisne en rive gauche. Au Sud, la côte du Turonien s’étend de Vaux-Champagne à Chaumont-Porcien. Elle est beaucoup moins élevée et marque le passage en Champagne crayeuse et sèche qui s’étale avec un relief monotone. L’occupation des sols est dominée par la culture intensive de céréales.

La côte de l’Oxfordien, principalement formée de gaize, matérialise la limite de partage des eaux entre le bassin de la Meuse et celui de l’Aisne. Elle forme des reliefs les plus élevés du territoire (297 mètres à Omont), surmontée de nombreux boisements remarquables (bois de la Cassine, de Chagny et de Villers-le-Tourneur, Forêt domaniale de Signy-L’Abbaye).

2. Les entités paysagères

- 7 entités paysagères ont été identifiées sur le territoire



Les Crêtes Bajociennes, au nord du territoire de la collectivité, Les Crêtes Bajociennes bénéficient d’un relief marqué puisqu’elles sont la seconde ligne de crête sur le territoire. Ainsi le territoire s’ancre davantage dans les reliefs ardennais. Ce relief n’est pas continu puisqu’il est entaillé par plusieurs vallées et rivières, cela se caractérise sur le territoire notamment par le Couloir Urbain qui découpe ce relief, le long de l’autoroute.

Le Couloir Urbain, localisé au cœur du territoire, est marqué par des infrastructures de transports dominantes que sont la voie ferrée reliant Reims à Charleville-Mézières et l’autoroute A34. Cette unité est marquée par des dynamiques paysagères fortes notamment du fait de l’extension urbaine des communes de par le processus de périurbanisation de Charleville-Mézières tout proche. Cette urbanisation conduit à une forme de banalisation du paysage avec un bâti pavillonnaire normé qui se répète et qui contraste avec le bâti ancien. Plus au sud du territoire, l’autoroute joue un rôle important dans le processus d’urbanisation des communes comme Saulces-Monclin, Faissault, Puiseux, Mazerny qui profitent de sa proximité et bénéficient ainsi d’une attractivité.

La Crête Centrale au cœur du territoire de la collectivité se caractérise par un relief de cuesta. Elle est l'unité paysagère la plus boisée des Crêtes Préardennaises. La Crête Centrale est une unité qui connaît peu de mutations. Les massifs boisés subissent un déboisement au sud de l'unité au profit des cultures agricoles et des pâtures. La logique observée sur les Crêtes Bajociennes est également visible ici, c'est-à-dire un déboisement de l'espace, le transformant en pâture de grande taille puis en zone de culture.

Le Porcien est un territoire hybride qui marque une frontière entre les grandes plaines céréalières de la Champagne marnaise et le paysage de la Crête Centrale au nord du territoire qui marque le début des crêtes ardennaises. Ainsi le relief se caractérise comme des plaines au Sud de l'unité alors qu'au Nord c'est légèrement vallonné. A l'image de l'unité paysagère de la Champagne Crayeuse, l'extrême sud du Porcien est marqué par l'activité agricole céréalière, les parcelles agricoles sont grandes et les boisements sont rares.

Les Vallées humides se situent au sud du territoire. L'unité est limitrophe des paysages de la Crête Centrale au nord et de la Vallée de l'Aisne au sud. Cette unité paysagère tire son nom en raison des cours d'eau structurants, affluents de l'Aisne, qui la traversent. Si l'activité d'élevage est l'activité historique du territoire, l'agriculture de grande culture impacte de façon croissante cette réalité. Le processus de remembrement des terres il y a plusieurs décennies comme la dynamique récente d'extension de l'activité des grands exploitants du pays Rethélois modifient profondément le paysage. Sur le plan de l'attractivité résidentielle, le nord de l'unité est davantage marqué par une intensification de l'urbanisation, expliquée en partie par la présence de l'autoroute.

La Vallée de l'Aisne se situe au sud du territoire de la collectivité. Elle est caractérisée par la rivière de l'Aisne et le canal éponyme, éléments paysagers structurants qui donnent une forte identité à ce territoire. Le cours d'eau apparaît comme une frontière, une transition entre les paysages de la Champagne Crayeuse et les paysages des Vallées Humides.



La Champagne crayeuse se situe à l'extrême sud du territoire de la collectivité. Elle est caractérisée par un relief de plaine, très faiblement vallonné. Ce territoire fut défriché en grande partie dès les années 50 dans un contexte de remembrement agricole et de l'essor de la mécanisation de l'agriculture. Aujourd'hui les surfaces naturelles y sont réduites et morcelées. En matière d'urbanisation, les villages ont peu évolué depuis les années 50. L'extrême sud de l'unité a connu un développement de l'éolien très récent. En ce qui concerne l'évolution future, l'activité agricole céréalière va potentiellement réduire davantage les surfaces naturelles.

Ces paysages connaissent une évolution constante accentuée par l'évolution des pratiques agricoles et l'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelables et le développement de l'urbanisation. La moitié des communes sont concernées par un projet d'installation d'ENR sur son territoire. A ce titre, seuls 3 secteurs ont été jugés favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire dont 2 sous conditions.



• Le patrimoine bâti

Fortement lié à la nature du sol, le bâti ancien et son implantation participent à la constitution du paysage du territoire.

Ainsi on note ainsi l'emploi de plusieurs matériaux de construction du bâti ancien et des détails architecturaux caractéristiques de ces secteurs par exemple :

- la Vallée de la Vence : la pierre jaune et blanche, maisons cossues, quelques corps de ferme sur cour carrée, ensemble habitat, écurie, grange.
- Le Porcien : pans de bois et torchis, bardage ardoise et enduits à la chaux pour les habitations, bardages bois pour les granges, briques pour les annexes et les soubassements, pierre blanche pour les édifices importants. Ce secteur présente des granges avec charpentes exceptionnelles des volumes nez de cochons.
- la Vallée de l'Aisne : briques, pierres jaunes et blanche, bardage bois, les corps de ferme sont organisés autour de cours souvent fermées sur la rue.

Le territoire compte 38 édifices protégés au titre des monuments historiques (classés ou inscrits). Il présente également un patrimoine vernaculaire omniprésent qui fait l'objet de travaux de restauration (programme de chantiers du patrimoine) témoins de l'attachement que lui porte les habitants. Sont ainsi restaurés les lavoirs, fontaines, puits, abreuvoirs, abords d'églises ou de chapelles, mur cimetière et mur soutènement, murs de berges de rivières ou d'étangs sur l'ensemble du territoire.



Eglise de NEUVIZY



Château de ROCQUIGNY



Château de CHARBOGNE

ANALYSE :

- **Une diversité des entités paysagères remarquable qui représente un atout,**
- **Une tendance à la banalisation des paysages.**
- **Une problématique pressentie de préservation des milieux humides**

ENJEUX :

- ✓ **Anticiper les évolutions des paysages, identifier des espaces essentiels à la préservation de l'identité paysagère de notre territoire dans toute sa diversité**
- ✓ **Préserver les zones humides pour leur intérêt biologique, pédagogiques et paysagers et hydrologique en termes d'expansion de crues, de ralentissement du ruissellement, d'épuration des eaux, rôle dans le stockage,**
- ✓ **Réfléchir l'urbanisation en tenant compte de la gestion de l'eau (imperméabilisation, ruissellement),**
- ✓ **Se doter des moyens réglementaires permettant cette préservation.**

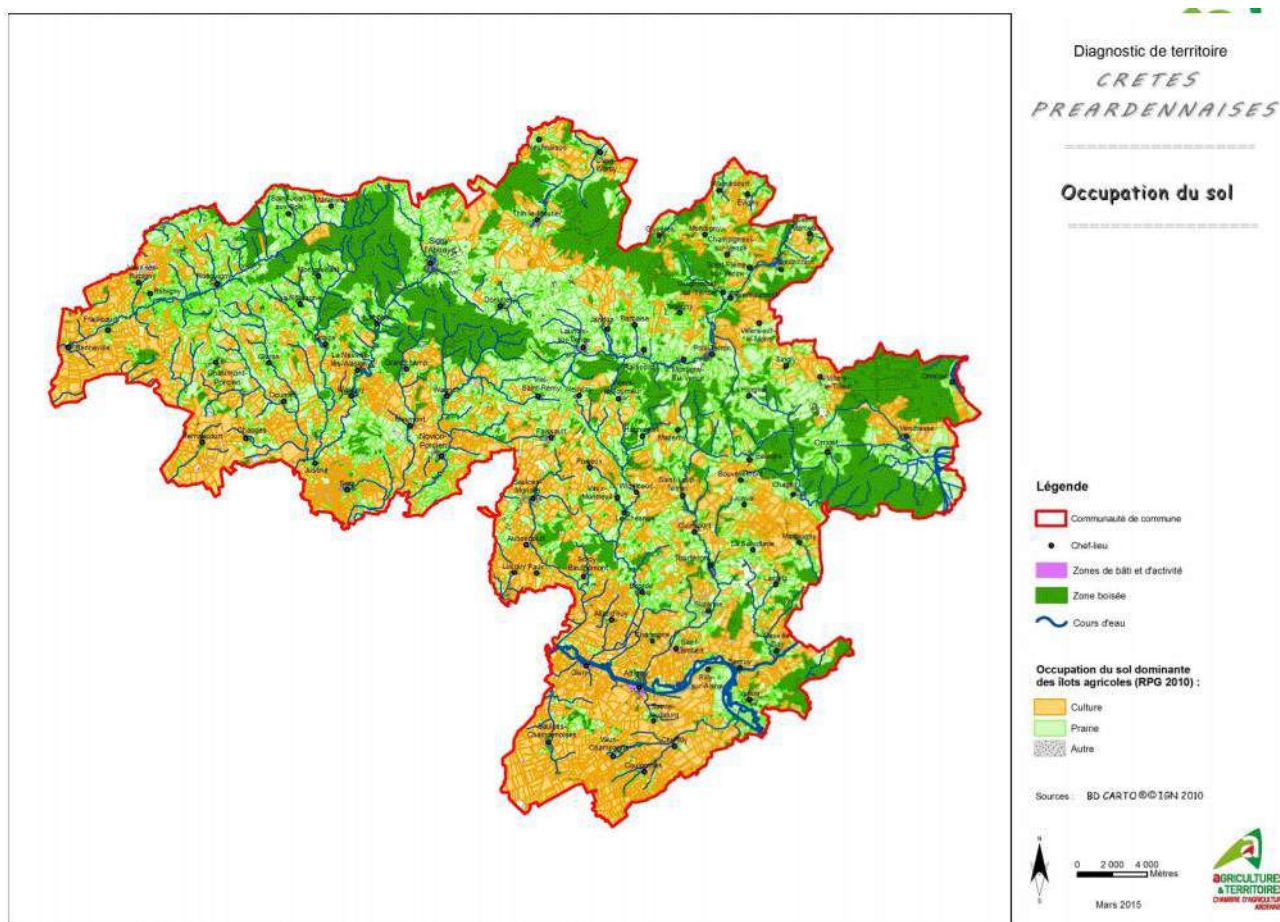
3. Les différentes occupations du sol

- **Les espaces agricoles : 67% de la superficie du territoire**

L'activité agricole est le trait identitaire du territoire. Le diagnostic Agricole de Territoire, réalisé par la Chambre d'Agriculture des Ardennes en 2015 faisait le constat suivant (chiffres de 2010) :

- Surface totale : 101 760 ha
- Surface agricole : 68 200 ha soit 67 % de la surface totale,
- Surface en herbe : 34 735 ha soit 51% de la surface agricole

Ces chiffres seront revus en 2022. La tendance est aujourd'hui à la diminution du nombre des exploitations, de la main d'œuvre agricole et à une augmentation de la taille des exploitations et des surfaces par Unité de Travail Annuel.



- **Les espaces naturels et la biodiversité concernent 58% de la surface du territoire**

Ces espaces recouvrent les **prairies, cours d'eau et zones humides, les forêts**. Ils sont à la fois une ressource à préserver et à valoriser.

On retrouve sur le territoire des Crêtes plusieurs sites Natura 2000 et sites classés ou protégés.

Les sites Natura 2000 sont les suivants : Vallée de l'Aisne - Forêt de Signy-l'Abbaye et Site à Chiroptère de la vallée de la Bar.

Il y a également 4 sites classés au conservatoire d'espace naturels :

- Rocquigny (Forêt – 10,39ha)
- Champigneul-sur-Vence (Pelouse sèche – 1,00 ha)
- Wignicourt (Pelouse sèche – 0,76ha)
- Poix-Terron (Prairie naturelle – 4,42ha)

On retrouve également 5 espaces protégés et gérés pour une surface totale de 97,75 ha :

- La pelouse de la côte de la Tournieule (Conservatoire d'espaces naturels – 0,78ha)
- Le bois de Rocquigny (Conservatoire d'espaces naturels –10,31ha)
- Les prairies de la vallée de l'Aisne et la Lisière et l'Armageat (Conservatoire d'espaces naturels –12,79ha)
- La forêt alluviale d'Attigny (Conservatoire d'espaces naturels –4,03ha)
- Les ruisseaux du Moulinet et de la Rosière (Arrêté de protection de biotope en date du 31/08/2006 – 69,84ha)

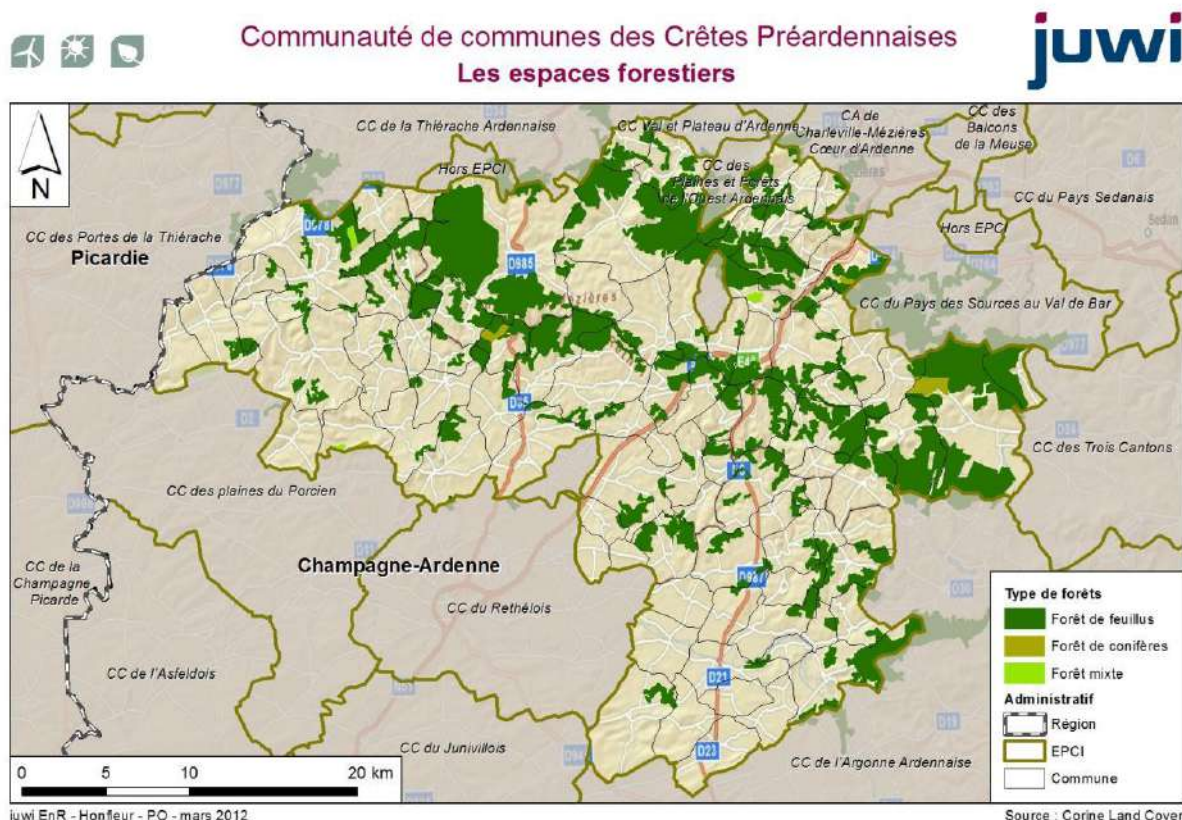
Ainsi que **22 ZNIEFF (Zones Naturels d'intérêt Ecologique et Floristique)** créés au 01/01/1982, parfois à cheval sur d'autres communes hors des Crêtes Préardennaises, pour une surface totale de 23 544 ha.

Concernant la faune, on retrouve un enjeu fort en ce qui concerne la sensibilité des chiroptères avec un couloir de migration Nord Est et au Sud (Attigny / Neuville Day). Plus localement les enjeux sont forts et moyens. Quelques couloirs de migration ornithologique imposent également une sensibilité maximale localement.

Un inventaire des zones humides, mené en 2005, a permis de recenser des secteurs dits prioritaires :

- des sites de superficie important et d'intérêt biologique, pédagogiques et paysagers sur le territoire comme la forêt de Signy-l'Abbaye, les prairies inondables de l'Aisne, les prairies de la Vallée de la Bar (intérêt hydrologique en terme d'expansion de crues, de ralentissement du ruissellement, d'épuration des eaux, rôle dans le stockage),
- des zones humides fragmentaires comme les prairies humides du bassin versant de la Vence, des prairies en tête de bassin du Foivre, des prairies en tête de bassin du Bairon, des prairies humides du bassin versant de la Vaux dont l'intérêt hydrologique n'est pas à négliger en particulier pour l'expansion des crues, le soutien d'étiage et le ralentissement du ruissellement,
- des zones humides présentant un intérêt biologique en raison de la présence d'espèces d'amphibiens et végétales comme le réseau de 4 mares à Montigny-Sur-Vence, la tourbière à Sphaigne à la Fosse à l'Eau, le fond de vallon du Mérale, la tourbière de plateau de Dommery.

La forêt représente 22% de la surface totale du territoire.



LES ENJEUX

- ✓ **Gérer les lisières,**
 - ✓ **Identifier les espaces boisés sensibles à préserver,**
 - ✓ **Identifier et mettre en place les outils permettant la préservation ou la restauration de la trame verte et bleue,**
 - ✓ **Permettre le développement de la filière bois-énergie, production d'énergie renouvelable localement,**
 - ✓ **Permettre le développement des réseaux de chaleur bois collectifs**
 - ✓ **Poursuivre les actions GEMAPI en lien avec l'eau potable**
 - ✓ **Adapter les plantations au changement climatique**
- **Des zones urbanisées qui concerne 2.4% du territoire**

L'urbanisation ne concerne que 2.4% du territoire. Elle s'articule autour de bourgs structurants, de communes rurales et de nombreux hameaux s'y rattachant. **Cette forme d'urbanisation induit un réseau viaire important difficile à entretenir pour de petites communes.**

La densité moyenne est de 21,6 habitants par km² (la moyenne départementale est de 52 hab./km²).

Le bâti ancien est très présent sur le territoire notamment le bâti agricole.

Il revêt différentes caractéristiques et typologies :

- Une diversité des matériaux traditionnels de construction (pan de bois et torchis à l'ouest du territoire, pierre jaune de Don au Nord Est et au Sud, la présence de brique aux abords de la Thiérache, la tuile et l'ardoise,
- Des volumétries variées avec des corps de fermes fermés sur cour intérieure, des structures bâties linéaires de type monobloc regroupant l'ensemble des fonctions originelles (granges, écurie, corps de logis) qui n'ont plus d'usage aujourd'hui.
- L'hétérogénéité dans l'implantation du bâti : témoin de l'histoire des communes (dispersion de petits villages, implantation en hauteur pour des raisons défensives, installation autour du château).

Le développement actuel de l'urbanisation répond à d'autres logiques plus individualistes qui banalise les villages et notamment les entrées de ville.

Plus adaptés aux pratiques actuelles, certaines constructions anciennes tombent en désuétude et constituent des verrues ainsi qu'un potentiel de recyclage foncier qu'il s'agirait d'appréhender. La moitié des **communes présentent un bâti ancien vacant et dégradé en cœur de village.**

Pour la majorité des communes, le bâti ancien représente un patrimoine à préserver.

ANALYSE :

- **Un patrimoine bâti et naturel en constante évolution et fortement liée à l'activité humaine et notamment l'activité agricole,**
- **Des bâtiments obsolètes et délabrés contribuant au sentiment de déprise et qui touche divers secteurs du territoire,**
- **Une richesse du patrimoine architectural et vernaculaire qui constitue un atout du territoire**

ENJEUX :

- ✓ **Évaluer l'état du patrimoine bâti obsolète ainsi que sa mutabilité,**
- ✓ **Dégager le potentiel de recyclage foncier des emprises de ces bâtiments dans une logique de sobriété foncière,**
- ✓ **Préserver les caractéristiques bâties des centres de village dans un respect des formes urbaines et de l'aspect des nouvelles constructions,**
- ✓ **Mettre en valeur les abords des monuments d'intérêt patrimonial.**

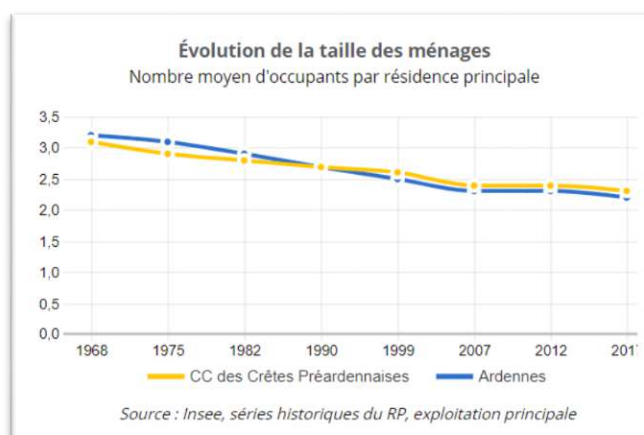
II. Démographie et habitat

1. Evolution du nombre d'habitants (population municipale)

- une population qui augmente depuis 1990 dans un département qui ne cesse de perdre des habitants
- une augmentation qui s'explique par un solde migratoire et naturel positif. De 1990 à 2011, le solde migratoire tire la croissance démographique du territoire.
- sur la dernière période connue, 2012-2017, on observe un ralentissement de cette croissance démographique, voir un léger recul sur les 3 dernières années connues pour atteindre 21 852 habitants au recensement de 2018.
- cette régression peut s'expliquer par une inversion de la tendance (solde migratoire négatif). C'est désormais le solde naturel qui limite le ralentissement,
- un taux de natalité (11,4 pour 1000) légèrement supérieur au taux départemental (10,6 pour 1000)
- un taux de mortalité (9 pour 1000) légèrement inférieur à la moyenne départementale (10,2 pour 1000),
- 5 communes de plus de 800 habitants / des bourgs-centre observant une dynamique démographique contrastée entre 2007 et 2017 : Signy-l'Abbaye - 1357 hab. + 0,2% par an / Attigny – 1127 hab. -1,3 % par an / Boulzicourt – 957 hab. stable / Poix-Terron – 842 hab. + 0,5% par an / Saulces-Monclin – 815 ha, + 2,6% par an.
- 25 communes de moins de 100 habitants.
- la plus petite commune est Omicourt avec 40 habitants.

2. Composition de la population

- Les 45 à 59 ans sont les plus représentés dans la structure de la population du territoire (21%), suivi des 0 à 14 ans (19,2%, proportion plus élevée qu'à l'échelle départementale avec 17,8%), et 30 à 44 ans (18,9%) et des 60 à 74 ans (17,9%).
- L'augmentation du poids des 60 à 64 ans la plus forte enregistrée avec +34.6% entre 2007 et 2017.
- La diminution la plus importante enregistrée sur la même période concerne les 15 à 29 ans (-9,7%) suivi de près par les 30 à 34 ans (-9,6%).
- L'augmentation du nombre de ménages de 6,9% (+ 599 entre 2007 et 2017)
- Une majorité de ménages avec familles (6458 ménages soit 69%) dont des couples sans enfant (2998 ménages 32%) et des couples avec enfants (2799 ménages soit 30%).



- 46,4 % de familles sans enfants, 38,1% de familles avec 1 ou 2 enfants.
- Une forte augmentation de deux catégories de ménages, remarquable en comparaison avec le département :
 - o les hommes vivant seuls sur la période (+37,5% pour atteindre 1302 ménages en 2017 / + 20,9% pour le département),
 - o les familles monoparentales (+ 11,8 % pour atteindre 661 ménages / +10% pour le département). Il s'agit principalement de femmes seules avec enfant(s).
- une diminution du nombre moyen de personnes par ménage constante depuis 1968 pour atteindre 2,3 personnes en moyenne par ménage (tendance de fond qui s'observe également à l'échelle départementale).

ANALYSE :

- **un essoufflement de l'attractivité du territoire confirmé par les derniers recensements,**
- **une natalité et un poids des 0 à 14 ans qui témoignent d'un relatif dynamisme démographique du territoire,**
- **des jeunes qui partent pour faire des études supérieures ou pour rechercher un premier emploi,**
- **une augmentation des plus de 60 ans qui va s'accroître à l'avenir,**
- **une population répartie sur un territoire multipolaire. Des bourgs-centres et des campagnes. Pas de ville centre.**
- **une répartition des communes de plus de 400 habitants sur l'ensemble du territoire,**
- **phénomène de desserrement des ménages observé sur le territoire comme ailleurs (phénomène généralisé).**

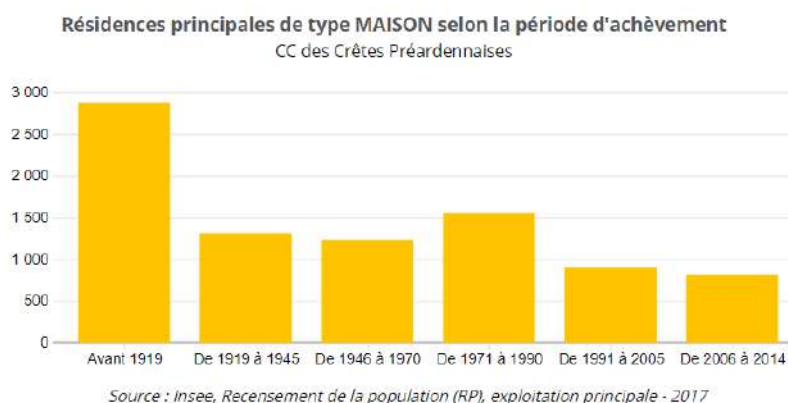
ENJEUX :

- ✓ **Permettre l'accueil de nouveaux habitants pour maintenir le dynamisme démographique du territoire par la réhabilitation du parc existant et la production de terrains à bâtir correspondant à la taille des ménages et à leurs attentes,**
- ✓ **Anticiper et répondre aux besoins de mode de garde des jeunes enfants, d'accueil périscolaire, de pôles scolaires, d'équipements culturels, sportifs et associatifs,**
- ✓ **Anticiper et répondre aux futurs besoins des plus de 60 ans pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et la création de structures d'accueil de personnes dépendantes,**
- ✓ **Permettre la production de logements pour répondre à la demande endogène provoquée par le desserrement des ménages et la décohabitation (résorption de la vacance, production de logements**

- ✓ **Conforter la place des bourgs-centre sur l'ensemble du territoire (maillage), en y permettant l'accueil de nouveaux habitants,**
- ✓ **Permettre le renouvellement des populations dans les communes les plus rurales.**
- ✓ **Répondre aux besoins des professions dont l'exercice est ancré sur le territoire,**
- ✓ **Répondre aux besoins des habitants exerçant des professions en dehors du territoire.**

3. Le parc de logements

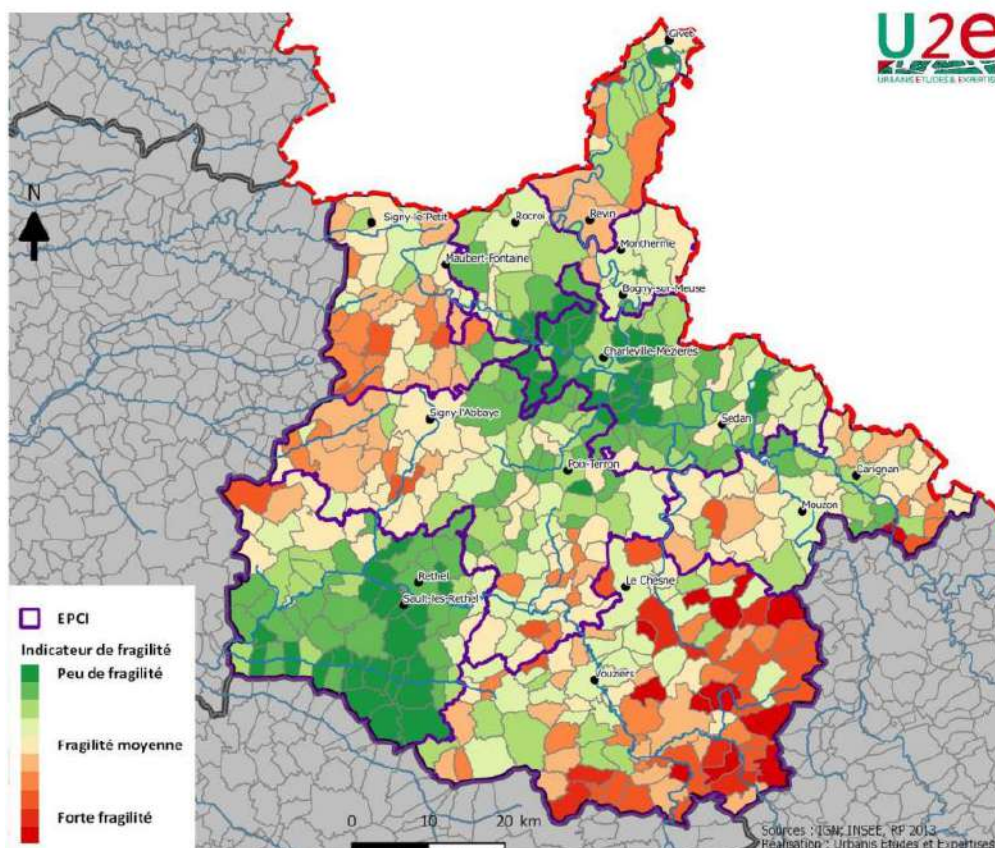
- Peu d'appartements. 94% des résidences principales sont des maisons individuelles. Des logements de grande taille : T5 ou plus (62,9% des résidences principales).
- Une part importante des logements anciens datant d'avant 1919.



- Un parc de logements collectifs « relativement » plus récent que celui des logements individuels avec une prédominance des logements datant des années 50 à 70, donc potentiellement énergivores.
- Une part importante de propriétaires (78% des résidences principales). Peu de locataires du parc HLM (2% des RP).
- Une augmentation du nombre de locataires dans le parc de résidences principales (+ 12,6% malgré un recul des locataires d'un logement HLM loué vide) sur la période. Tendance inverse à celle du département concernant les locataires hors parc HLM.
- Un parc de logements vacants qui représente 10,7% du parc total, légèrement inférieure à la moyenne départementale (11,1%) mais au-dessus de la moyenne régionale (9,3%) et nationale (8,2%).
- Une vacance qui progresse fortement depuis 2007 (+409 logements) malgré une augmentation du nombre de résidences principales (+ 634 logements).
- Une part notable des résidences secondaires (7,5% contre 3,4% pour le département) localisées à l'Ouest et au Sud Est du territoire) plutôt en retrait de l'axe routier principal. Une diminution constante du nombre de ces résidences secondaires depuis les années 90 (- 130 sur la période 2007 – 2017).

Une étude pré-opérationnelle pour une intervention programmée sur le parc de logements privés à l'échelle départementale réalisée en janvier 2017 a mis en évidence le constat suivant : **les crêtes Préardennaises présentent des poches de fragilité relative à l'état de son parc de logement existant et du vieillissement de sa population.** Les facteurs de fragilité les plus prégnants concernent le Parc privé Potentiellement Indigne et la Précarité énergétique enregistrée sur le territoire. L'ouest et le sud est sont les secteurs du territoire les plus touchés.

Carte de Synthèse



Indicateur de fragilité qui croise différentes variables (indice de dépendance des personnes âgées (INSEE), ancienneté des logements (INSEE), vacance des logements (DGFIP), part du parc privé potentiellement indigne (DREAL), part des ménages très modestes éligibles aux aides de l'ANAH (FILOCOM).

→ Les thématiques de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et du maintien à domicile s'avèrent prégnantes sur le territoire et ce malgré de nombreuses opérations d'amélioration de l'habitat menées depuis 15 ans.

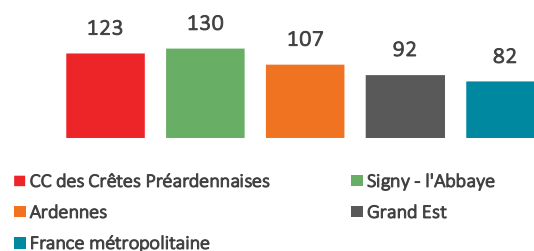
4. Evolution de la construction

Surface moyenne des logements autorisés en 2017-2019 (en m²)

141 permis de construire enregistrés en 2019.

Un rythme de construction (4 pour 1000 en moyenne entre 2017 et 2019) supérieur à la moyenne départementale (3 pour 1000) mais inférieure à la moyenne régionale et nationale.

Des logements d'une surface moyenne de 123 m².



Source : base sit@del2, 2017-2019

ANALYSE :

- **Une attractivité du territoire pour le tourisme domicilié pendant les années 80. Une diminution de ces résidences secondaires significative depuis les années 90. Une part qui reste notable mais en chute.**
- **Une vacance qui touche une large partie du territoire. Les communes aux abords de Charleville-Mézières sont moins touchées. Forte accélération de cette vacance sur la période +50,7% (+47.9% pour le département).**
- **Un parc qui n'est peut-être plus adapté aux besoins d'une partie de la population (taille, mode constructif).**
- **un parc locatif hors HLM qui augmente.**
- **une dynamique de construction de logement relativement importante compte tenu du caractère rural du territoire.**

ENJEUX :

- ✓ **Analyser la vacance : structurelle ou frictionnelle, raisons de cette vacance (blocage foncier, indivision, bien à l'état de ruines...).**
- ✓ **Dégager le potentiel de recyclage foncier pour la création de logement (démolition de ruines en cœur de village, transformation d'usage)**
- ✓ **Première approche de la rétention foncière**
- ✓ **Chercher à la résorber en priorité avant l'ouverture à l'urbanisation, limiter la consommation foncière dans les documents d'urbanisme**
- ✓ **Prévoir des règles qui permettent d'adapter le parc dans le cadre d'opérations de rénovation et / ou de division.**

- ✓ **Tenir compte du ralentissement de la construction neuve sur le territoire mais mettre en évidence qu'une demande subsiste (la quantifier, la qualifier : quelle surface de terrain, quelle surface habitable recherchée, dans quel secteur géographique).**
- ✓ **Prévoir une ouverture à l'urbanisation tenant compte du constat des nouveaux besoins, ne pas partir sur les schémas de l'existant, privilégier une production de plus petits logements.**
- ✓ **Mieux connaître le parc locatif pour pouvoir identifier des besoins, qui sont les investisseurs (petits propriétaires bailleurs, SCI, autre forme juridique) ? combien de logements en moyenne ?**
- ✓ **Repérer les opérateurs immobiliers intervenant sur le territoire, pour quel type d'opération, projets d'aménagement et de construction de lotissements connus ?**
- ✓ **Se rapprocher des bailleurs sociaux pour connaître leurs éventuels projets sur le territoire.**

III. Emploi, développement économique, activités et équipements

1. Emploi

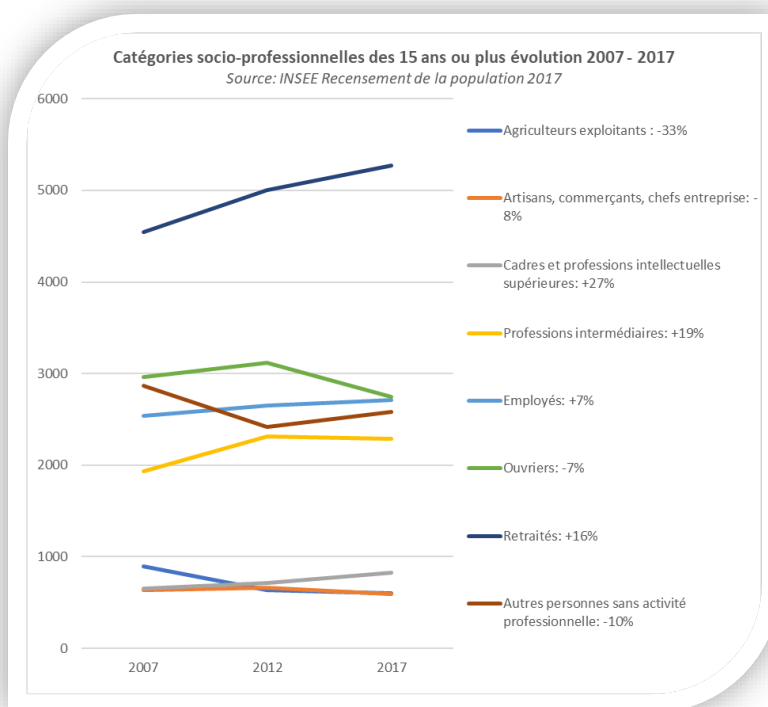
• Population par catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Sur les Crêtes Préardennaises, parmi la population de 15 ans ou plus, les CSP les plus représentées sont, dans l'ordre :

- les retraités (5272, 29,9% de la population, +16% depuis 2007),
- les ouvriers (2748, 15,6% de la population, -7% depuis 2007),
- les employés (2712, 15,4% de la population, +7% depuis 2007),
- les autres personnes sans activité professionnelle (2581, 14,7% de la population),
- les professions intermédiaires (2289, 13% de la population).

Quelques évolutions notables mais à relativiser compte tenu des faibles proportions de ces CSP :

- une augmentation constante des cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 27% depuis 2007 pour 830 personnes),
- une diminution constante des agriculteurs exploitants (-33% pour une perte sèche de 294 exploitants agricoles depuis 2007 soit 1/3 des exploitants / et - 8,2%)
- Une fluctuation des artisans commerçants, chefs d'entreprise avec une tendance à la baisse (- 8% depuis 2007).



Une analyse plus fine permet d'identifier ces tendances :

- le vieillissement des ouvriers (baisse de 32% des 15 à 24 ans, également chez les 25-54 ans et des 55 ans qui ont plus que doublé 111%)
- une perte importante d'agriculteurs exploitants avec une baisse de 36% des effectifs chez les 25-54 ans et une augmentation des 55 ans et plus sur la période (+16%) malgré un nombre constant mais faible d'installation de jeunes (15-24 ans),
- Un essoufflement des 25 – 54 ans (-9%) pour la CSP artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

• **Population active**

Une part d'actifs et notamment d'actifs occupés plus importante qu'à l'échelle départementale.

- Les ouvriers (27,7%) et employés (27,3%) restent majoritaires parmi les actifs mais enregistrent une tendance inverse : -245 ouvriers en 10 ans contre + 137 employés sur la même période.
- La plus forte baisse enregistrée est celle des agriculteurs exploitants (-280 actifs).
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures (+179 actifs) et le professions intermédiaires (+ 364 actifs) connaissent la plus forte progression sur la période.
- en 2017, 71% des actifs occupés ont un emploi stable (CDI ou fonction publique). La part des indépendants est plus élevée qu'à l'échelle

Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	CC des Crêtes Préardennaises		Ardennes
Ensemble	13 348		168 277
Actifs : (%)	74,6	▲	71,9
- actifs en emploi (%)	65,6	▲	59,8
- chômeurs (%)	9,0	▼	12,1
Inactifs : (%)	25,4	▼	28,1
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,4	▼	8,4
- retraités ou préretraités (%)	8,8	▲	8,3
- autres inactifs (%)	9,2	▼	11,4

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégories	Actifs		Actifs occupés	
	CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes	CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes
Ensemble	9 773	120 765	8 597	100 394
Agriculteurs exploitants	590	2 623	585	2 607
Artisans, commerçants, chefs entreprise	564	6 438	529	5 898
Cadres et professions intellectuelles supérieures	810	9 646	775	9 312
Professions intermédiaires	2 289	26 471	2 185	24 170
Employés	2 671	36 029	2 271	29 502
Ouvriers	2 713	36 806	2 253	28 905

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2017

départementale.

Un nombre d'emploi sur le territoire très inférieure au nombre d'actif occupés.

• Emplois sur le territoire

- Essentiellement des emplois d'employés et d'ouvriers (53% des emplois).
- Une part des emplois d'agriculteurs exploitants supérieure à l'échelle départementale mais qui enregistre aussi une plus forte baisse entre 2007 et 2017 (-28% contre - 17%).
- La plus forte progression concerne la part des emplois de professions intermédiaires (+36%).

Des emplois qui se tertiarisent :

- le secteur offrant le plus d'emploi sur le territoire et l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action social avec 29% des emplois proposés
- suivi du secteur du commerce, transport, services divers (25%).
- l'agriculture représente encore 19,5% des emplois du territoire mais enregistre une diminution de sa proportion (-18%).
- le secteur de l'industrie ne représente plus que 13 % des emplois et est en régression.
- le secteur de la construction ne représente que 12,8% des emplois mais enregistre une augmentation de son poids de 9%

Emplois selon le secteur d'activité

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégories	Nombre		dont femmes (%)		dont salariés (%)	
	CC des Crêtes	Ardennes	CC des Crêtes	Ardennes	CC des Crêtes	Ardennes
	Préardennaises		Préardennaises		Préardennaises	
Ensemble	4 220	91 823	42,3	46,6	72,1	88,4
Agriculture	825	4 040	20,7	22,3	25,7	33,7
Industrie	554	18 379	23,2	22,2	86,3	94,8
Construction	542	6 064	11,2	9,0	75,1	77,2
Commerce, transports, services divers	1 058	29 893	46,0	48,3	74,3	86,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 241	33 448	75,5	68,2	93,5	95,8

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

• Chômage

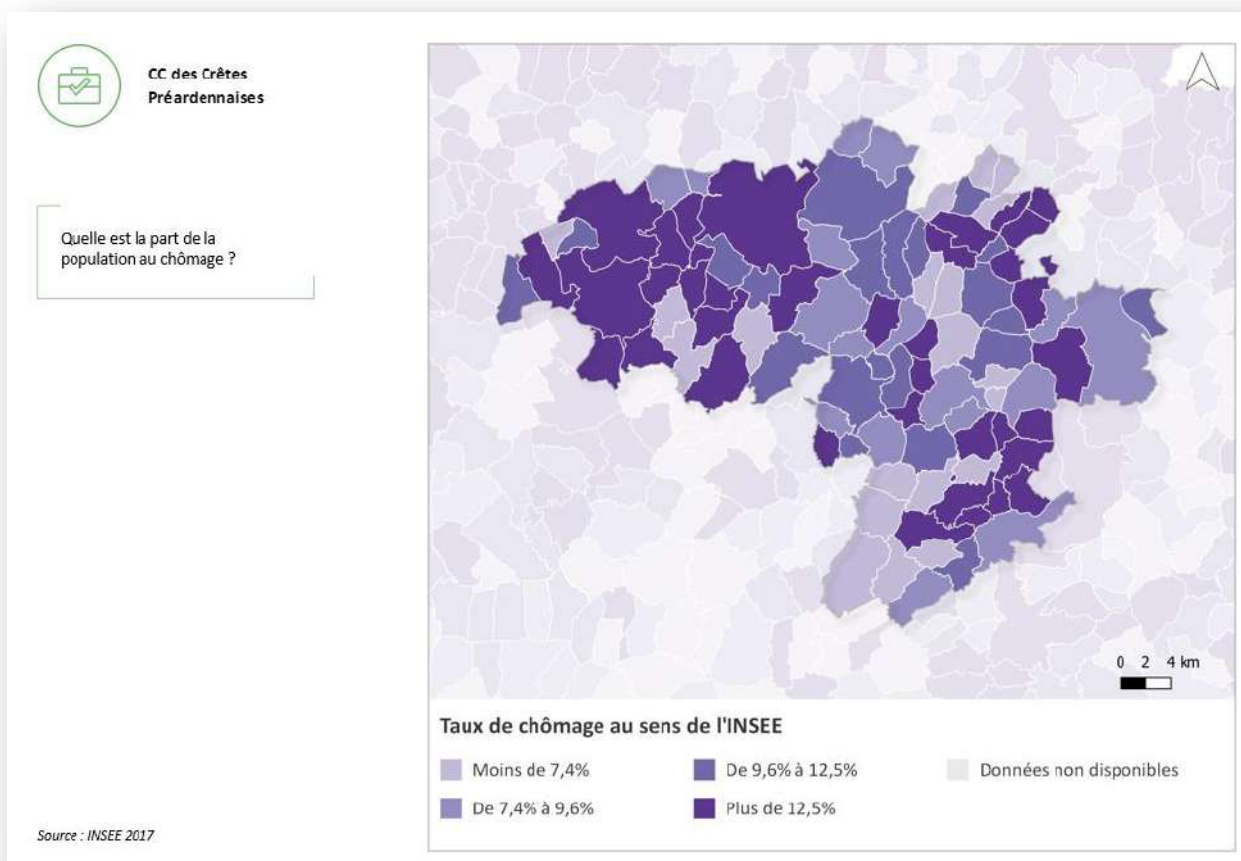
Un taux de chômage est inférieur (12,1%) à la moyenne départementale (16,9%) mais le nombre de chômeurs progresse plus vite que sur le département (+ 33% entre 2007 et 2017 contre + 9% pour le département).

Un taux de chômage qui touche plus les femmes du territoire que les hommes et notamment les jeunes femmes (15 à 24 ans).

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Indicateurs	CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes
Nombre de chômeurs	1 202	20 441
Taux de chômage (%)	12,1 ▼	16,9
Taux de chômage des femmes (%)	13,9 ▼	17,9
Taux de chômage des hommes (%)	10,6 ▼	16,0
Part de femmes parmi les chômeurs (%)	52,5 ▲	49,3

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017



ANALYSE :

- **Une population de plus de 15 ans composée majoritairement de retraités, d'ouvriers et d'employés.**
- **Une proportion des agriculteurs exploitants et artisans, commerçants, chefs d'entreprises supérieure à la moyenne départementale mais en recul.**
- **Un territoire qui attire les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (tendance à la hausse ces dernières années et supérieure à la moyenne départementale).**

ENJEUX :

- ✓ **Répondre aux besoins des professionnels dont l'exercice est ancrée sur le territoire,**
- ✓ **Répondre aux besoins des habitants exerçant des professions en dehors du territoire.**
- ✓ **Soutenir les agriculteurs exploitants en place pour éviter une déprise agricole. En tenir compte dans le futur document d'urbanisme (permettre**

la diversification, un retour à une production satisfaisant la demande locale et génératrice d'emplois),

- ✓ **Soutenir également les artisans, commerçants et chefs d'entreprises pour garantir le maillage du territoire (identifier les besoins des entreprises actuelles, anticiper futurs besoins en installation, exercice de leur activité, ...),**
- ✓ **Analyser l'attractivité du territoire pour les professions intermédiaires et les cadres, professions intellectuelles supérieures pour préserver et mettre en valeur les atouts recherchés (foncier disponible, cadre de vie préservé, lieu de travail, accès aux infrastructures de transport, couverture numérique du territoire permettant de réaliser du télétravail...).**

2. Equipements, offre de commerces et de services

La faible densité de population du territoire nécessite une implication forte des pouvoirs publics pour garantir un taux de couverture des commerces et services à la population suffisant. Aussi, la communauté de communes choisie de mener des actions contribuant à garantir un maillage du territoire de bourgs de proximité dotés de services et équipements favorisant l'accueil et le maintien des habitants dans les communes avoisinantes. Cet effort a jusqu'ici permis d'accueillir une population de jeunes ménages avec enfants tout en maintenant des personnes âgées sur le territoire. Cependant, la crainte aujourd'hui réside dans le fait qu'une certaine franche de la population puisse quitter le territoire pour rejoindre les centres métropolitains mieux pourvus en services de toutes natures.

• Les commerces

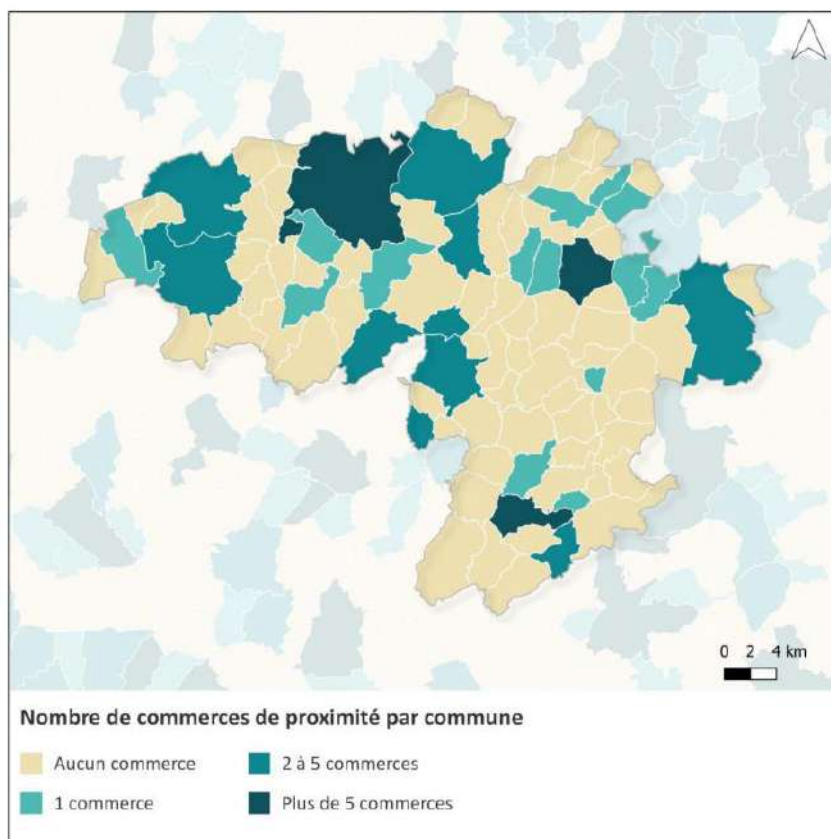
- Absence de grandes surfaces sur le territoire.
- Des habitants au cœur de plusieurs zones de chalandises avec la proximité de Rethel, Vouziers, Charleville-Mézières et Reims.
- Un territoire rural présentant une offre commerciale garantissant l'accès aux biens de première nécessité (boulangeries, boucheries, supérettes, ...).
- Le développement de marchés de paysans, de vente en directe avec des canaux de distribution plus ou moins informels pour satisfaire une demande locale :
- 63 producteurs locaux diversifiés pratiquant la vente directe (produits laitiers, viande et œufs, miel et dérivés, fruits et légumes avec de la transformation en jus de fruits, cidre, pétillant, condiments et épices et une production et commercialisation d'arbres et arbustes).
- 2 marchés mensuels de producteurs de pays et 3 marchés hebdomadaires.

Trois principaux bourgs équipés de plus de 5 commerces et services de proximité : Signy-L'Abbaye, Poix-Terron et Attigny.



CC des Crêtes
Préardennaises

Quel est le nombre de
commerces de proximité par
commune ?



Source : INSEE BPE 2018

• L'accès au soin

Un territoire doté en médecine de proximité. Les habitants doivent se rendre sur les territoires voisins pour consulter des spécialistes.

Les habitants dépendent également des centres hospitaliers de Rethel, Vouziers ou Charleville-Mézières ou de Reims.

Les professions médicales

Médecin(s) généraliste(s)	Spécialiste(s)
16	0
Autre(s) profession(s)	Chirurgien(s)- dentiste(s)
56	7

Source : Base Permanente des Equipements, 2019

• Les services

- Une volonté de mailler le territoire en matière d'équipements de santé, d'accueil scolaire et périscolaire, d'accueil des personnes âgées.
- Des équipements réalisés à proximité des médecins (béguinages, maisons de santé), des écoles (médiathèques, crèches) pour conforter le rôle de bourg structurant des communes les plus peuplées et de communes excentrées afin de garantir une proximité des services pour l'ensemble des habitants du territoire.
- Des équipements de transport en commun localisés le long de l'autoroute.

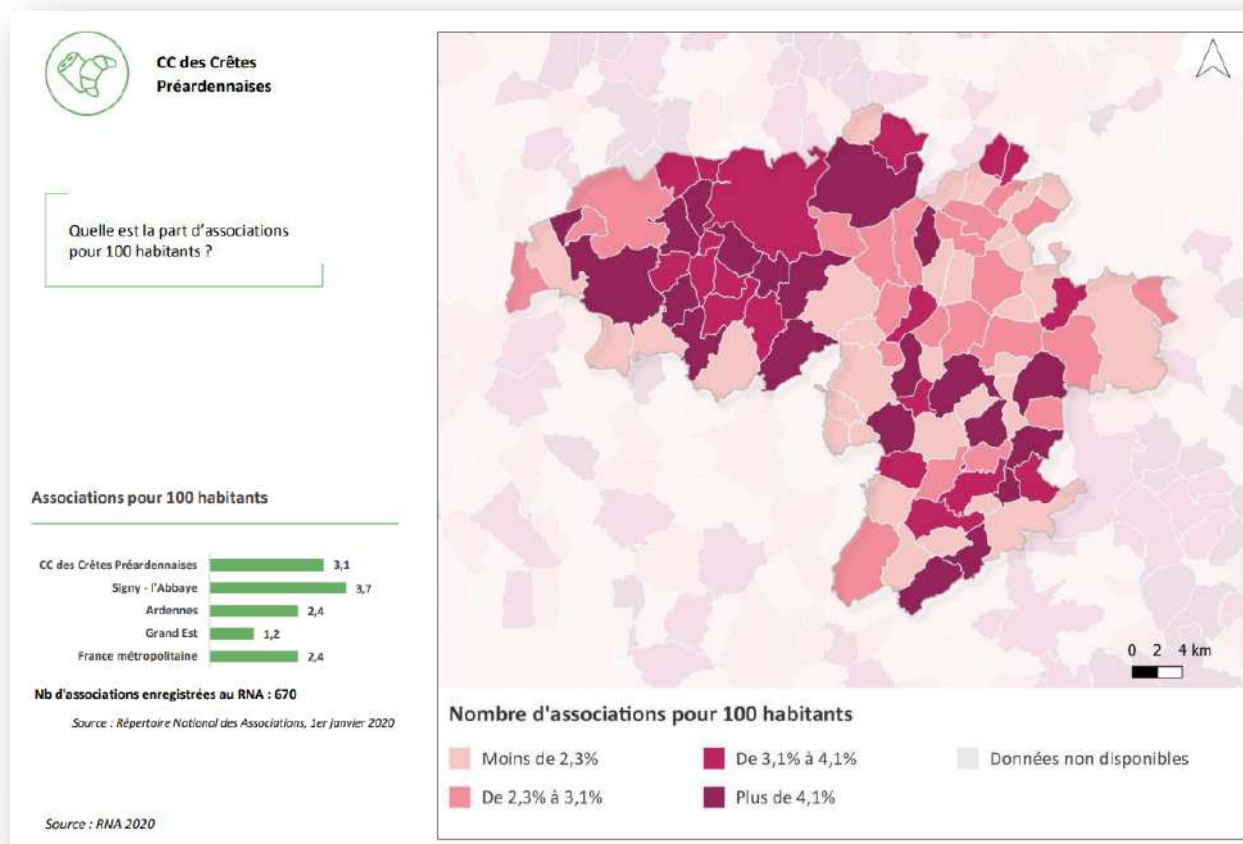


- **Le tissu associatif et les équipements culturels et sportifs**

Il existe une vraie dynamique associative sur le territoire ; la proportion d'associations par habitant sur le territoire est supérieure à la moyenne départementale et régionale, mais l'offre est inégalement répartie sur le territoire.

Les Crêtes ne disposent d'aucun équipement culturel à l'exception des médiathèques d'Attigny, Poix-Terron, et la médiathèque centre social de Signy-l'Abbaye et les équipements sportifs deviennent vétustes et ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

Globalement, l'offre à destination des adolescents et des jeunes adultes est peu développée mais l'existence d'associations telles que l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises (OACP) ou encore du Foyer Jeunesse et d'Education Populaire (FJEP) d'Attigny permettent néanmoins de leur offrir des activités ludiques, sportives et culturelles.



Quelques chiffres :

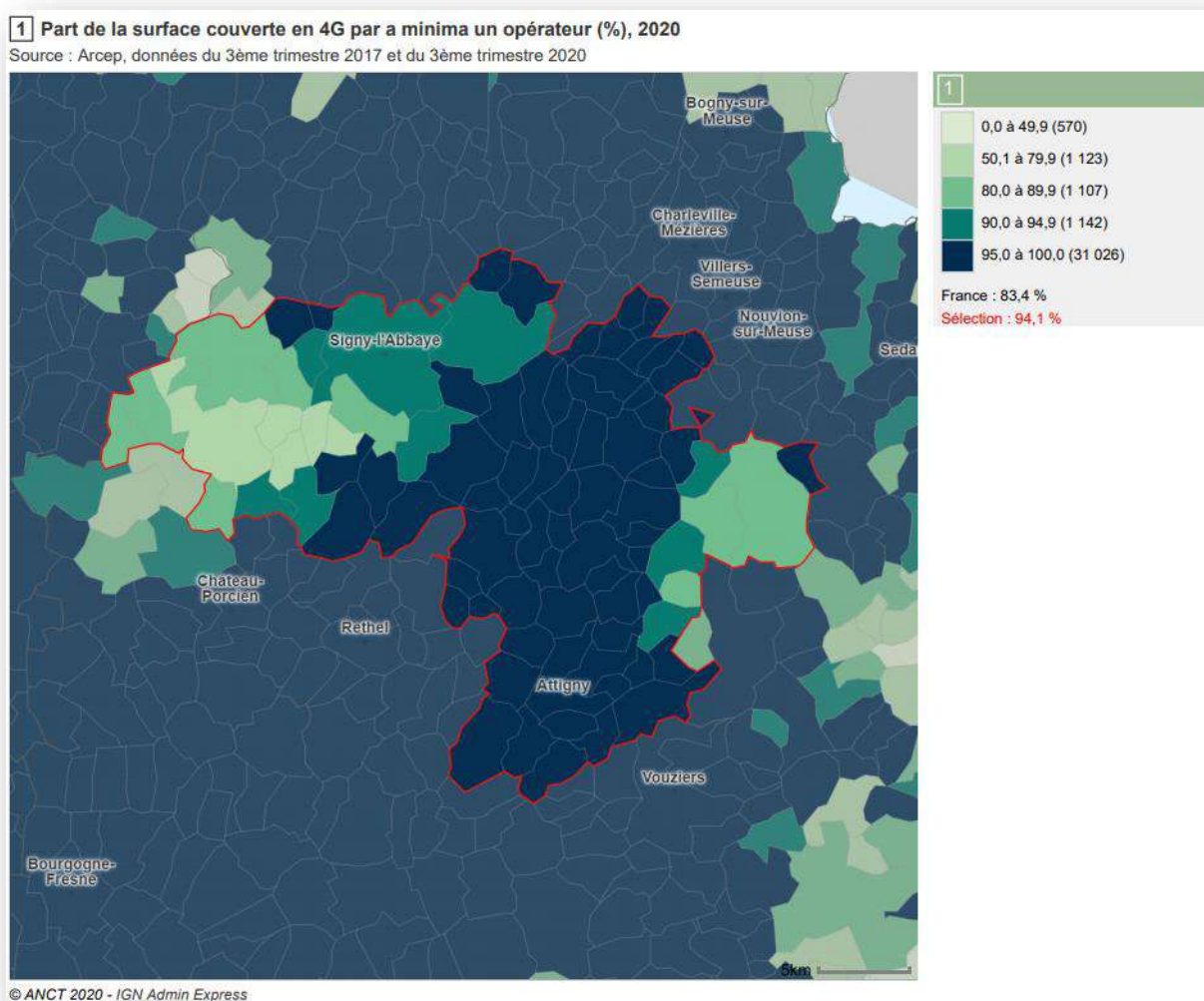
- 21 communes présentent plus de 4 associations pour 100 habitants.
- 34 associations culturelles enregistrées en 2019, 75% d'entre elles ont plus de 10 ans.
- 4 festivals de musique et 2 festivals de théâtre vivant par an sur le territoire qui participent à l'animation des sites patrimoniaux du relais de poste de Launois-sur-Vence et du domaine de la Cassine à Vendresse,
- 66 structures de l'économie sociale et solidaire sur le territoire (recensement juin 2020) dont 13 associations familles rurales, 8 structures ADMR, 1 office d'animation, 1 office de tourisme, 1 SCOP spécialisée dans la promotion d'énergie renouvelable, une association d'insertion par le travail.
- 4 salles de sport sur le territoire.
- 3 médiathèques et 9 bibliothèques sur le territoire.

Projets à prendre en compte :

- Construction de complexes sportifs, de city stades et de skate-parks
- Projets d'aménagement de zones vertes de communes (parcours santé, zones d'aire de jeux).

• **Le numérique**

L'intégralité du territoire ne dispose pas des mêmes conditions dans ce domaine, il persiste encore de nombreuses communes avec une couverture limitée en téléphonie notamment sur la partie est et ouest du territoire.



ANALYSE :

- **Un maillage des services recherché pour rééquilibrer le développement du territoire et garantir sur le maintien d'une qualité de vie pour tous.**
- **Un territoire présentant un tissu associatif et des équipements favorables à l'installation d'habitants.**
- **Une offre alternative au commerce de grandes surfaces par le développement de l'offre de la vente en direct ou de marchés de paysans,**
- **Un éloignement des centres de soins et des spécialistes ne permettant pas aux personnes les plus fragiles et dépendantes de se maintenir durablement sur le territoire.**

ENJEUX :

- ✓ **Maintenir la population en offrant des services adaptés à des besoins qui ne cessent d'évoluer**
- ✓ **Poursuivre l'effort de rééquilibrage, permettre le maintien de population dans les zones en déprise**
- ✓ **Répondre aux besoins en services de la population à venir,**
- ✓ **Proposer une offre de logements adaptés (tenir compte des phénomènes de décohobitation, inciter à la réhabilitation de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite dans les bourgs présentant un accès privilégié aux soins...),**
- ✓ **Répondre aux besoins des associations en matière de locaux et de stockage de matériaux nécessaire à leur activité.**
- ✓ **Favoriser le développement de la vente en directe ou de comptoirs de produits locaux.**
- ✓ **Garantir et améliorer l'accès aux services public et de santé notamment pour les zones reculées**
- ✓ **Poursuivre la politique d'accueil de la petite enfance**
- ✓ **Créer les conditions d'épanouissement de la jeunesse**
- ✓ **Offrir une couverture internet optimale et accessible par tous.**

3. L'économie locale

• L'activité économique

Le tissu économique du territoire est caractérisé par de très petites entreprises qui génèrent peu d'emplois. Les 700 entreprises locales sont essentiellement tournées vers l'artisanat et elles sont réparties de manière homogène sur le territoire.

Le taux de création d'entreprises est plutôt satisfaisant mais tend à diminuer ces dernières années. Toutefois, la problématique de la reprise d'activités, dans tous les secteurs, est prégnante sur le territoire comme dans de nombreux territoires ruraux.

Les ressources locales sont nombreuses et inégalement valorisées. Cependant, les 4 entreprises les plus importantes du territoire s'y sont implantées pour valoriser ces ressources :

- la coopérative agricole de déshydratation de Luzerne LUZEAL à Saulces-Champenoises – 120 emplois
- l'usine d'embouteillage d'eau SOURCE AURELE à Jandun – 80 emplois,
- la Tuilerie Monnier à Signy-l'Abbaye – 70 emplois,
- la dernière est, quant à elle, liée à l'autoroute A34 – l'équipementier automobile CAR BODY à Poix Terron – 60 emplois



Les 4 entreprises les plus pourvoyeuses d'emplois

- LUZEAL à Saulces-Champenoises : 120 emplois
- SOURCE AURELE à Jandun : 80 emplois
- La Tuilerie MONIER à Signy-l'Abbaye : 70 emplois
- CAR BODY à Poix-Terron : 60 emplois

Des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire telle que la SCIC Enercoop Nord Est, Espace Environnement 08, l'ALE 08

6 zones d'activités

Boulzicourt, Poix-Terron (2), Faissault, Lucquy, Signy-l'Abbaye

L'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises presque exclusivement proposée par la Communauté de Communes.

40 locaux professionnels en location dont 8 bureaux

Les Crêtes Préardennaises abritent également quelques entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire comme la SCIC Enercoop Ardennes Champagne, une association d'insertion Espace Environnement 08 et plus largement une dynamique associative très marquée qui nécessite une professionnalisation des acteurs. Ce secteur connaît des difficultés pour assurer un autofinancement suffisant à la pérennité de ses activités. Cependant, il s'agit d'un secteur dynamique avec des missions, pour certaines, non pourvues par le champ de l'économie dite « classique ». Cette structuration du monde économique local demande une adaptation dans l'offre apportée par les collectivités tant au niveau des aides, du foncier ou de l'immobilier proposés. Il s'agit d'être au plus près du terrain et de maintenir ces activités qui, très diversifiées, restent cependant fragiles.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes gère 38 locaux professionnels avec un taux de remplissage de 85 % dont 3 pôles tertiaires, 3 multiservices commerciaux et une plateforme bois énergie. Ces locaux ont été pour la plupart d'entre eux aménagés dans des friches industrielles ou agricoles.

Le principal secteur employeur du territoire est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale avec 167 établissements (27% des établissements actifs employeurs) et 1146 salariés (37.5% des emplois salariés).

Suivent le secteur du commerce, transport et services divers : 30% des établissements et 25.2% des emplois salariés et le secteur de l'industrie : 9% des établissements et 19% des emplois salariés.

Les secteurs de la construction et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche ont un poids plus important qu'à l'échelle départementale (12.4% et 5.7%)

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017

Catégories	Ensemble	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	627	56	502	69
Agriculture, sylviculture et pêche	136	27	109	0
Industrie	56	2	41	13
Construction	78	3	64	11
Commerce, transport, services divers	190	22	152	16
- dont commerce et réparation automobile	65	6	53	6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	167	2	136	29

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

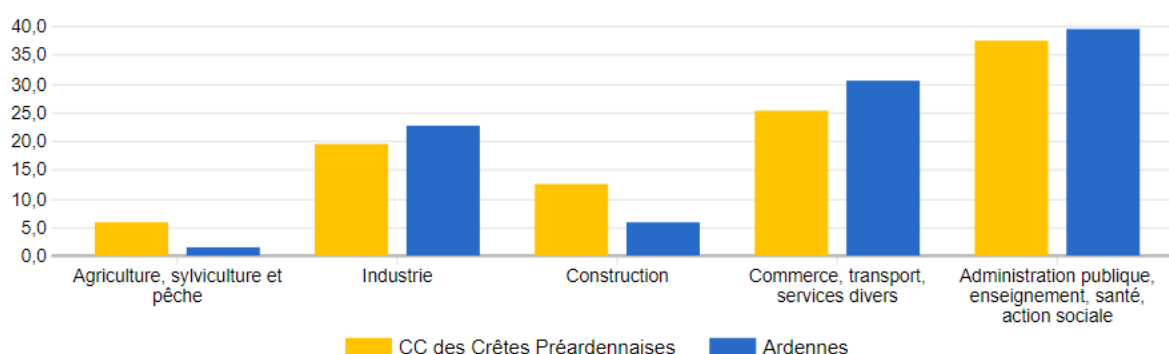
Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2017

Catégories	Ensemble	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	3 059	1 394	1 665
Agriculture, sylviculture et pêche	174	174	0
Industrie	589	131	458
Construction	379	159	220
Commerce, transport, services divers	771	414	357
- dont commerce et réparation automobile	250	151	99
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 146	516	630

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2017



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2017

Indicateurs	CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes
Sphère productive	246	2 566
- dont domaine public	0	5
Sphère présentielle	381	5 390
- dont domaine public	153	1 061
Ensemble	627	7 956

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

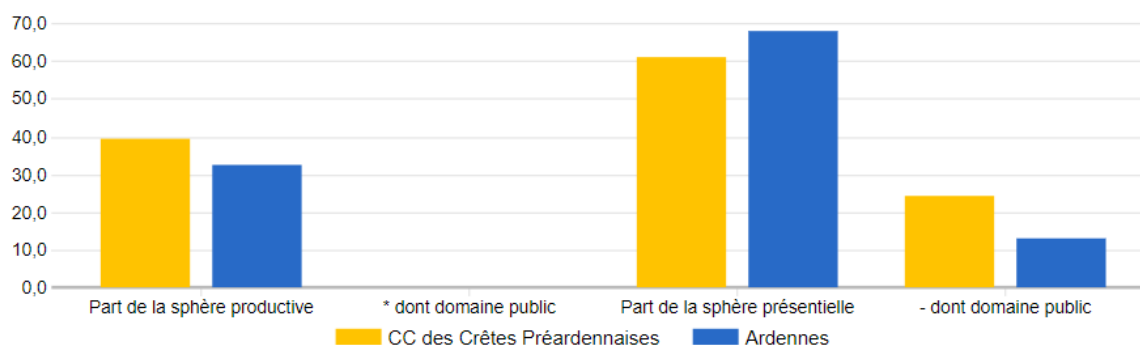
Postes salariés des établissements selon les sphères de l'économie fin 2017

Indicateurs	CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes
Sphère productive	1 081	26 253
- dont domaine public	0	35
Sphère présentielle	1 978	52 133
- dont domaine public	819	22 898
Ensemble	3 059	78 386

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2017 (en %)



Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2017

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Sur le territoire des Crêtes, comme à l'échelle départementale, ce sont les établissements actifs de la sphère présente qui priment avec 60,8% des établissements et 64,6% des emplois salariés.

Le territoire a vu le nombre de création d'établissements passé de 124 en 2018 à 156 en 2019. Le secteur de la construction est le plus dynamique du territoire en termes de création d'établissement en 2019 avec 40 établissements créés soit 25,6% des créations et 15% des établissements créés dans ce secteur à l'échelle départementale.

• Les zones d'activités, pôle d'entreprises et multiservices du territoire

Les projets connus à prendre en compte :

- Dans le PLU de Saulces Monclin, une surface de 7 ha est réservée en 2AUx pour une future zone d'activités dans le cas où une demande d'entreprise avec un besoin importante en surface serait retenue. Ces terrains sont aujourd'hui toujours exploités en terre agricole. Elle se situe en face de la zone WOINIC et l'effet vitrine est indéniable sur ce secteur. De lourds travaux d'aménagements pour y acheminer l'eau et l'électricité seront nécessaires en plus des travaux de VRD habituels.

La zone de WOINIC présente un intérêt touristique et de développement économique important. Une attention particulière sera à porter sur ces secteurs dans le cadre de l'élaboration du PLUI (adaptations réglementaires),

- A Signy L'Abbaye, dans le cadre de la Loi NOTRe, le conseil départemental doit céder le Parc d'Activités Départemental (PAD) à la Communauté de Communes. Ce PAD est composé d'une ZAC de 48 hectares dont plus de la moitié est occupée par la tuilerie MONIER. La reprise de cette ZAC (hors Monier). Le futur PLUI devra permettre de rendre à l'agriculture les surfaces non exploitables en zone d'activités et d'achever les procédures Loi sur l'Eau non abouties. Il resterait 3 à 4 hectares commercialisables nécessitant des aménagements.

- Aujourd'hui, une demande croissante en bureaux tertiaires est enregistrée par les services de la collectivité et il n'existe que très peu d'offres sur notre secteur (uniquement à Signy-l'Abbaye et Lucquy gérées par la collectivité et quelques locaux communaux à Poix Terron). La Communauté de Communes poursuit ses réflexions sur la mise en place de sites pour le télétravail, le coworking ou encore les tiers lieux. Un premier espace de télétravail a déjà été aménagé à Lucquy, à proximité direct de la gare. Les équipements doivent être aménagés dans des communes disposant, par exemple, d'une gare TER, d'une gamme de commerces et de services locaux et être à proximité des agglomérations de Charleville-Mézières et de Reims.

• L'activité touristique : 4 pôles touristiques majeurs sur le territoire

Le tourisme est également un vecteur de développement économique. L'activité touristique est essentiellement tournée vers la pratique des loisirs de plein air et la découverte des sites patrimoniaux. Le territoire est une destination touristique « verte », essentiellement de court séjour : randonnées, golf, parc acrobatique en hauteur, canoé, espace de loisirs pour enfants et sites patrimoniaux.

Quelques sites sont à faire ressortir : des cabanes perchées dans les arbres à Signy-l'Abbaye, le château de Charbogne offrant deux gîtes de groupes, le Domaine Touristique de Vendresse qui a su allier valorisation patrimoniale autour d'un haut fourneau à un site de loisirs pour enfants tourné vers l'eau avec des aquariums d'eau douce et un bassin tactile. La valorisation touristique de sites patrimoniaux est aussi un atout du territoire : le site de l'ermitage Saint Berthaud à Chaumont Porcien et l'ancien Relais de Poste aux chevaux de Launois sur Vence, par exemple.



Avec la présence de plus d'une centaine d'hébergements touristiques et un taux d'occupation supérieur à la moyenne départementale, ce secteur reste peu pourvoyeur d'emplois (une centaine). Toutefois, comme l'a démontré le schéma régional de développement touristique, le territoire, comme le département, souffre d'un manque d'hébergement, ce qui freine son développement.

Il demeure cependant essentiel au développement d'une économie rurale. Il participe également fortement à l'attractivité du territoire en offrant une image dynamique dans un environnement préservé.

De plus, ce domaine d'activité est, par définition, non délocalisable. Les investissements réalisés ont vocation à y être plus pérennes.

Le projet de la voie verte Trans-Ardenne représente une opportunité pour l'attractivité du territoire. Celle-ci générera des activités touristiques annexes permettant d'accueillir les visiteurs qu'il conviendra d'anticiper et de régler dans le futur document d'urbanisme.

ANALYSE :

- **Un tissu économique local marqué par des entreprises de petites tailles présentent sur l'ensemble du territoire,**
- **un secteur agricole et de la construction important,**
- **des zones d'activités de taille adaptée au territoire qui vont arriver à saturation,**
- **des projets touristiques d'ampleur qui vont nécessiter des aménagements à anticiper dans le futur PLUi.**

ENJEUX :

- ✓ **Soutenir l'économie locale**
- ✓ **Créer des conditions favorables à l'installation, au développement et à la reprise d'activités**
- ✓ **Poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises dans les villages dans le but de développer l'activité économique locale, de limiter l'artificialisation des sols, de renforcer les liens sociaux**
- ✓ **Créer des zones d'activités inférieures à 10 ha, adaptées au fonctionnement du territoire (zone d'implantation stratégique),**
- ✓ **Mettre en réseau les entreprises autour des enjeux AEC pour renforcer des liens inter-entreprise, développer des projets, structurer des filières,**
- ✓ **Soutenir et développer les économies alternatives et les filières locales et innovantes (ex : pérennisation de la voie ferrée Attigny / Lucquy).**

- ✓ **Faire du tourisme, un vecteur de développement économique**
- ✓ **Valoriser les richesses patrimoniales**
- ✓ **Améliorer les capacités et conditions d'accueil des touristes notamment en développant une offre d'éco-tourisme.**
- ✓ **Prévoir les aménagements nécessaires à l'accueil des visiteurs aux abords des sites touristiques (parking) dans le futur document d'urbanisme.**

- **L'agriculture**

L'activité agricole est quant à elle, le trait identitaire du territoire. Elle compte plus de 650 exploitations et génère près de 1 000 emplois sur les Crêtes.

L'agriculture est bien représentée puisqu'en moyenne, chaque commune est le siège social de 7 exploitations. Elle est composée essentiellement d'activités en polyculture et élevage. Cependant, une diminution des exploitations et de la main d'œuvre s'opère depuis 1988 et on observe que notre territoire est particulièrement touché par les différentes crises agricoles et notamment celles concernant les producteurs de viande et de lait puisque ces productions occupent une place importante localement. Face à ces différentes crises, l'agriculture locale se diversifie de plus en plus mais elle reste fragilisée :

- 3,35 % des exploitations agricoles sont en agriculture biologique, contre 3 % dans les Ardennes (hors luzerne)
- 9 % des exploitations agricoles, contre 7 % dans les Ardennes, se tournent vers la diversification dans le cadre de projets agri-ruraux (accueil du public, transformations des produits agricoles, ventes directes...)
- quelques agriculteurs se tournent vers de nouvelles formes d'activités directement liées aux enjeux climatiques : énergie renouvelable via la création d'unité de méthanisation à la ferme ou encore la production de produits agricoles non alimentaires tels que le chanvre.

Le diagnostic de territoire du Plan Climat Air Energie Territorial a mis récemment en évidence les atouts du territoire en matière d'agriculture au regard du changement climatique :

- un potentiel nourricier qui représente 9.2 fois les besoins de la population,
- 44% des surfaces enherbées valorisées par le pâturage,
- des conditions climatiques actuelles et futures (proche) favorables
- l'allongement des saisons chaudes,
- une augmentation des rendements
- une production fourragère accrue.

Mais des faiblesses également :

- Aménagement à prévoir (ex : système d'irrigation),
- Menaces d'une diminution des précipitations et d'un déficit hydrique.

Enjeux : maintenir et promouvoir l'activité agricole

- ✓ **Permettre le développement de la production, du développement des circuits courts de commercialisation adaptés au territoire,**
- ✓ **Permettre le développement de la production d'énergie renouvelable localement, limiter les émissions de gaz à effet de serre, sensibiliser à l'autonomie des exploitations,**
- ✓ **Favoriser la méthanisation agricole,**
- ✓ **Enjeux sur les risques locaux de ruissellement et d'érosion, la qualité de l'eau, accompagner les nouvelles pratiques agricoles,**
- ✓ **Gérer de manière concertée la consommation des espaces agricoles,**
- ✓ **Faciliter l'accès au foncier**

IV. Infrastructures, mobilité

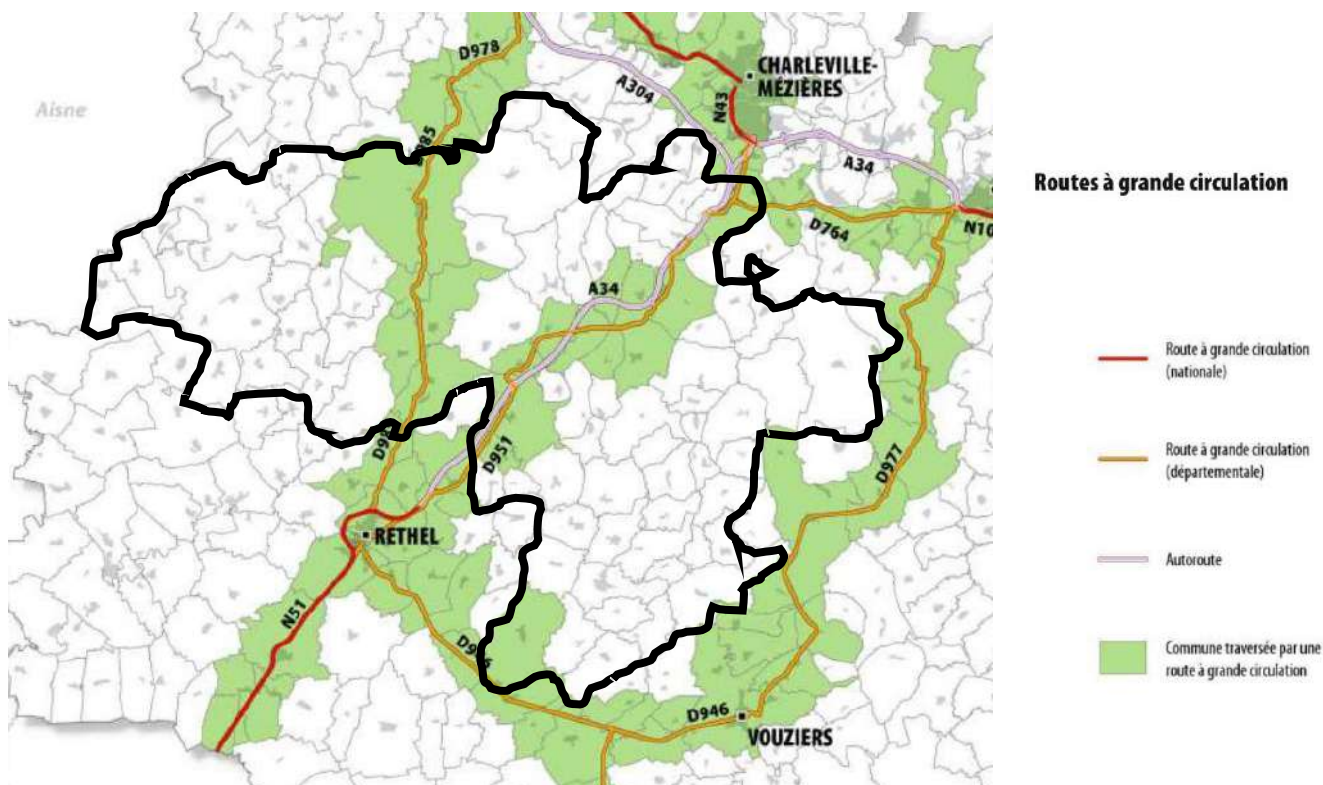
La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est un territoire très rural sur lequel l'utilisation de la voiture individuelle est largement prédominante :

- 84% des déplacements domicile/travail qui s'effectuent en voiture, camion ou fourgonnette
- 4,6% en marche à pied,
- 1,6% en transport en commun
- 1,4% en deux roues.

57% de navettes domicile – travail (5845 navettes quotidiennes) amènent les habitants à sortir du territoire pour se rendre principalement sur l'agglomération de Charleville Mézières (57%) et la CC du Pays Rethélois (21%). 10% de ces navettes sortantes vont vers l'agglomération rémoise.

1. Le réseau routier est composé :

- d'un axe de communication majeur : l'autoroute A34
- un réseau de routes départementales permettant de relier les principaux bourgs centre et d'innover le territoire.
- 3 axes considérés comme Route à grande circulation (D 951, D 985 et l'autoroute A34),
- un réseau de routes communales reliant les hameaux et communes qui représente une charge d'entretien importante pour les communes,



2. Les transports en commun

Deux gares sont situées sur notre territoire : Amagne/Lucquy et Poix -Terron. Elles sont toutes deux bien fréquentées (respectivement 47 917 et 77 876 voyageurs en 2017).

Le Transport à la Demande avec 4 lignes de TAD via la RDTA sont présentes sur notre territoire : (N°5 Attigny – Rethel – Vouziers, N°7 Rocquigny – Chaumont Porcien – Rethel, N°8 Signy l'Abbaye – Rethel, N°15 Launois/Vence – Charleville) et un service de transport vers le marché de Rethel proposé par la Fédération Familles Rurales (2 fois par mois, minibus allant de Alland'huy ou Lucquy à Rethel ou au marché de la Cassine 1 fois par mois).

Une ligne régulière de bus existe sur le territoire. Il s'agit de la ligne 8 : Signy-l'Abbaye – Charleville.

3. Le covoiturage

L'aire de covoiturage aménagée à Poix-Terron il y a quelques années enregistre une bonne fréquentation.

La pratique du covoiturage peut se développer sur d'autres espaces existants non aménagés spécifiquement qu'il s'agirait d'identifier.

4. Les taxis

Dix sociétés de taxis proposent leurs services et sont localisés sur l'ensemble du territoire à proximité des bourgs-centres (Attigny, Boulzicourt, Chaumont-Porcien, Poix-Terron, Rocquigny, Saint Pierre sur Vence, Signy-L'Abbaye, Singly, Villers le Tourneur, Novion-Porcien).

5. La mobilité électrique : bornes de recharge

Il existe 3 bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire dont 2 en libre-service gare de Poix-Terron et parking du Relais de Poste aux Chevaux de Launois-sur-Vence et une sur le parking des Crêtes pour les locaux de la collectivité.

Les projets en prendre en compte :

- la réalisation d'un schéma cyclable
- la mise en place d'un réseau d'autostop sécurisé à l'échelle du Sud Ardennes.

ENJEUX : favoriser le développement de nouvelles solutions de mobilité

- ✓ **Recenser les projets de développement de ces solutions (aires de stationnement propices au covoiturage)**
- ✓ **Favoriser les mobilités douces ou alternatives par des aménagements spécifiques : (pistes cyclables, bornes électriques...)**

V. Impact des activités humaines et protection de l'environnement

1. Qualité de l'air

Selon les données ATMO Grand-Est relatives à l'évaluation de l'exposition moyenne de la population et des écosystèmes, le territoire ne présente pas de vulnérabilité particulière concernant les indicateurs de pollution de l'air.

Le diagnostic du Plan Climat Air-Energie-Territoire fait cependant état du constat suivant :

❖ Sur le bilan carbone (émissions et séquestration de Gaz à Effet de Serre) :

Globalement, ils ont diminué depuis 2005 d'environ 19% avec une forte contribution de l'industrie à cette baisse (notamment grâce à l'amélioration des process).

Cependant, la part relative des émissions liées aux transports et à l'agriculture quant à elle augmente (même si en valeur absolue elle a plutôt tendance à diminuer légèrement).

L'agriculture reste, de loin, le secteur le plus émissif, suivi de l'industrie puis du transport routier et du résidentiel. Ces émissions de GES sont principalement émises (plus de 50%) par des sources non liées à l'énergie à savoir la fermentation entérique des animaux et la fertilisation des cultures.

Ces émissions reflètent bien le caractère rural du territoire : une forte dominance agricole, une autoroute traversante et un recours quasiment systématique à la voiture individuelle.

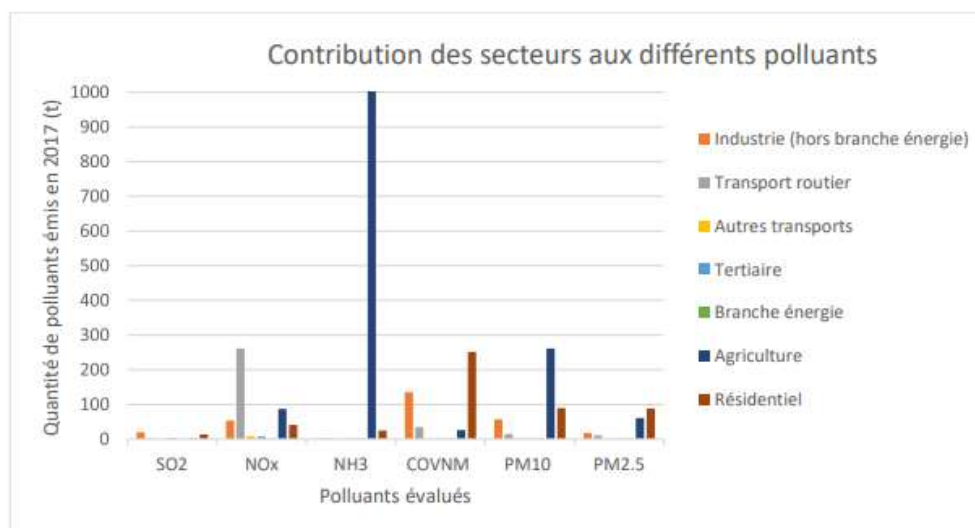
De manière globale, la Communauté de Communes séquestre 3 à 4 fois plus de carbone que la moyenne de la région Grand Est ; cela s'explique notamment par sa faible urbanisation et la taille de sa forêt (3% de terrain urbanisés, 1/3 de forêt, 1/3 de prairies, 1/3 de SAU). On retrouve dans une plus faible mesure (< à 1%), des vergers et petits fruits, des espaces naturels, des équipements sportifs et de loisir, des plans d'eau...

❖ Sur les différents polluants de l'air (PM10, PM 2.5, rejets d'oxyde d'azote, émissions de Nox, rejets de dioxyde de soufre, COV et ammoniac),

Globalement les émissions par habitant sont en baisse depuis 2005 mais restent supérieures aux moyennes régionales (particulièrement vrai pour les PM et l'ammoniac).

Ce phénomène s'explique par le caractère rural (et donc nourricier) du territoire, dont l'agriculture est le secteur qui participe à l'ensemble des émissions des différentes particules.

Cependant, on note tout de même une baisse significative des émissions depuis 2005, et cette baisse est en accord avec les objectifs nationaux à l'horizon 2020. Ces objectifs sont même dépassés en 2016 pour les oxydes d'azote (-52% effectifs pour un objectif de -50%), le dioxyde de soufre (-65,9% effectifs pour un objectif de -55%) et presque atteints pour l'ammoniac (-3,9% effectifs pour un objectif de -4%).



Source : Source ATMO Grand Est Invent'Air V2017

2. Le bilan énergétique : consommation / production énergétique du territoire

• La consommation énergétique sur le territoire :

Sur les Crêtes, on note que les trois principaux secteurs consommateurs d'énergie sont :

- l'industrie enregistrant une baisse notable de ses consommations depuis 2008,
- le transport routier qui enregistre une hausse entre 2005 et 2010 (autoroute mise en service entre 2000 et 2005, diminution du nombre d'emploi dans la zone, progression du taux d'équipement automobile des ménages), mais en diminution depuis
- le résidentiel aux consommations fluctuantes et qui dépendent également fortement de l'évolution démographique.
- les consommations agricoles endossent globalement une légère baisse.

Concernant les sources d'énergie, entre 2005 et 2017 :

- forte diminution de la consommation des Combustibles Minéraux Solides (CMS) qui passe de 37.3% à 19.7%.
- légère augmentation des produits pétroliers (2.5%), de l'électricité (renouvelable et non renouvelable 1.5%) du gaz naturel (6%), du bois énergie (4%) et des autres énergies renouvelables (3.5%).

Malgré ces diminutions, le territoire reste fortement dépendant des énergies fossiles (produits pétroliers, CMS et gaz naturel) avec plus de 68% (voir 84% si on inclue l'électricité, majoritairement d'origine nucléaire) de ces consommations issues des énergies fossiles. Ce constat lui confère une vulnérabilité aux aléas externe (raréfaction de ces ressources, conflits géopolitiques, variation des tarifs, ...) très élevée.

• **La production énergétique sur le territoire**

Les productions d'énergie sur le territoire sont uniquement d'origine renouvelable.

En 2017, la production se fait selon les vecteurs suivants

- 45% de l'énergie produite via une production d'électricité (photovoltaïque, éolien, à biogaz en cogénération)
- 5% de l'énergie produite via une production de chaleur (biogaz en cogénération, solaire thermique, pacs aérothermiques, géothermie)
- 50% de l'énergie produite via un carburant ou un combustible (bois énergie, cultures énergétiques dédiées à la combustion)

• **Le potentiel de production énergétique du territoire**

Une étude de potentiel ENR a été réalisée sur le territoire à l'aide des différents programmes et outils existants. Les données et calculs sont détaillés ci-dessous.

Energie renouvelable	Energie produite / an	Puissance installée
Solaire photovoltaïque	304 GWh	312MW
Eolien	500GWh	147MW (schéma) 100 MW (hors schéma)
Géothermie	Faible (quelques centaines de MWh)	Faible (quelques centaines de kW)
Micro-hydraulique	Faible (quelques centaines de MWh)	Faible (quelques centaines de kW)
Méthanisation	17 GWh	Dépend de la valorisation du digestat (chaleur, électricité, gaz)
Solaire thermique	Potentiel quasiment infini – limité aux besoins sur place	NA
Biomasse	X Tonnes – 24 305 ha de forêts	NA

Diagnostic PCAET – 2020

Ce potentiel doit tenir compte des contraintes et arbitrages suivants :

- pour le solaire photovoltaïque : le potentiel exprimé ne tient pas compte des contraintes réseaux, raccordement, surcoût installation, contraintes urbanistiques. Les installations aux sols ne sont pas comptabilisées dans ce potentiel : le territoire ne possède ni friches industrielles ni grands magasins avec des surfaces de parking importantes pour y installer des ombrières ; volonté exprimée d'axer le développement du photovoltaïque en toiture, avec certaines propositions pour des installations au sol sur des terrains escarpés.
- l'éolien : le territoire présente des contraintes paysagères fortes qu'il faudra prendre en compte,
- la méthanisation : le potentiel de méthanisation est très important sur les Crêtes mais doit tenir compte de l'arbitrage entre production vivrière et production d'énergie. Le scénario volontariste (Climagri) retenu par la Communauté de Communes permettra une exploitation de 20% du potentiel de déjections, soit l'équivalent de 17GWh/an. Aujourd'hui, une seule installation est en production, mais plus de 8 projets sont à l'étude.

Projets à prendre en compte :

- Accompagnement et soutien des projets citoyens de production d'énergies renouvelables afin d'impliquer durablement les communes et les habitants et générer des retombées locales (Centrale villageoise par exemple),
- Poursuivre les installations de chaufferies bois énergie,
- Inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques grâce notamment au cadastre solaire.

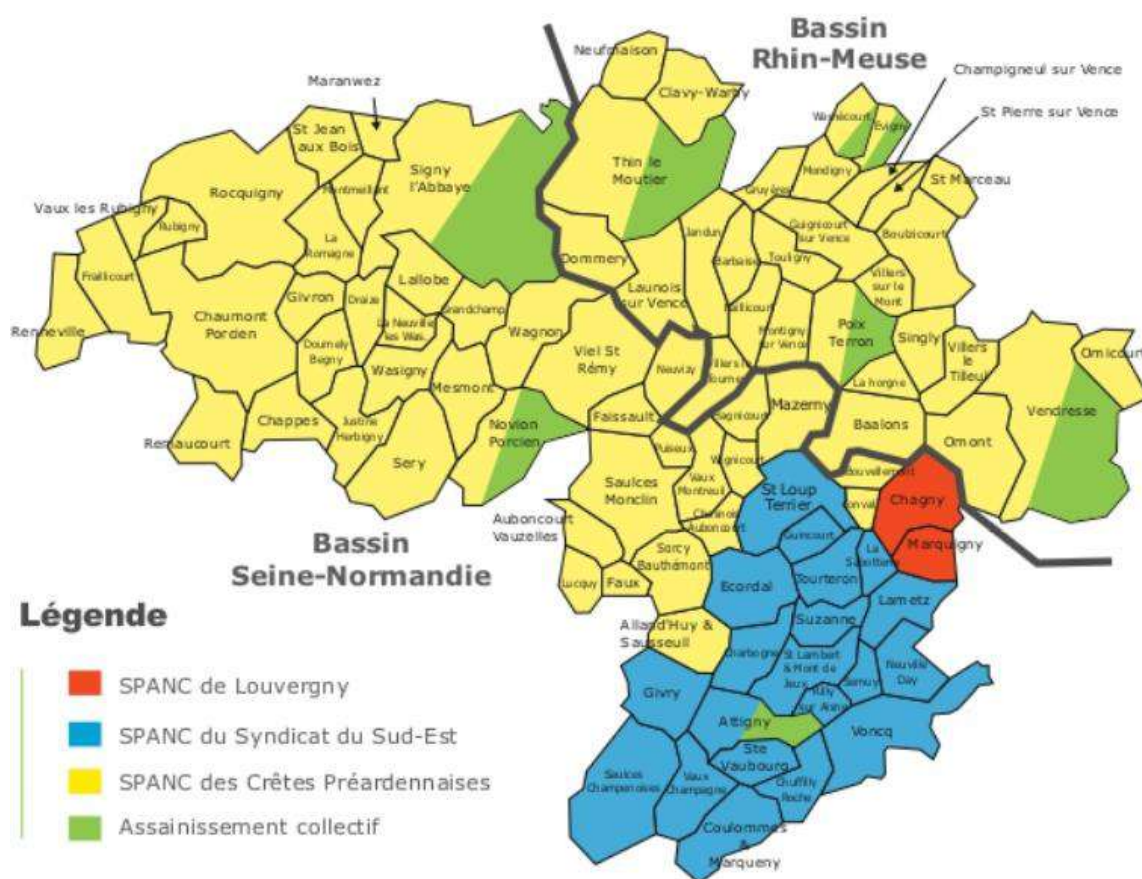
ENJEUX :

- ✓ **Utiliser les outils réglementaires tels que le Plan Climat ou le PLUi pour limiter le déstockage de carbone sur le territoire**
- ✓ **Limiter la conversion de terres agricoles en terres urbanisées, l'artificialisation des sols**
- ✓ **Limiter le retournement des pâtures**
- ✓ **Favoriser une gestion durable de la forêt et des zones humides**
- ✓ **Privilégier la rénovation de bâtiments (maisons, logements, tertiaire) à haut niveau de performance énergétique,**
- ✓ **Promouvoir les écogestes et efficacité énergétique des équipements,**
- ✓ **Permettre le recours aux énergies renouvelables pour les projets de construction ou de réhabilitation,**
- ✓ **Politiques d'urbanisme fortes : aménagements cyclables et piétonniers, lutte contre l'étalement urbain, services de proximité, sites de co-working, limitation des vitesses.**

3. L'assainissement

- Dix communes ont opté pour l'installation d'un réseau d'assainissement collectif : Attigny, Evigny, Novion-Porcien, Poix-Terron, Signy-L'Abbaye, Thin-le-Moutier, Vendresse, Warnecourt dont les travaux sont réalisés et Lucquy et Launois-sur-Vence dont les travaux sont prévus.
- Les autres communes sont en assainissement individuel.

Les communes du territoire dépendent de 3 SPANC :



ENJEUX :

- ✓ **Poursuivre les actions pour l'assainissement des eaux usées : la réhabilitation de l'assainissement par la mise en place du collectif sur Lucquy/Coucy permettra de réduire les pressions sur 2 masses d'eau en état écologique moins que bon en Physico Chimie : La Saulces et le Pré de Champs. La réhabilitation de l'assainissement sur Saulces-Monclin permettra de réduire les pressions sur la Saulces. Ces 3 actions sont inscrites au PAOT du département. Pour les opérations permettant de réduire les eaux claires parasites, il est important d'encourager la gestion du temps de pluie à la source, réduisant ainsi le transfert des polluants vers les eaux superficielles ou souterraines.**

4. La GEMAPI

Le territoire présente :

- 17 rivières pour 256 km linéaire et un réseau hydrographique de 1104 km,
- 9 Associations Syndicales Autorisées
- 2 bassins versants : Meuse et Seine-Normandie.

La compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises depuis 2018 qui a mis en place des délégations et partenariats suivants :

- délégation de la compétence à l'EPAMA pour les 30 communes du territoire dépendant du bassin de la Meuse,
- délégation du volet PI à l'Entente Oise Aisne. pour 64 communes relevant du bassin Seine Normandie.

En complément, un partenariat GEMA est établi avec l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées) afin de leur donner la possibilité d'intervenir sur des rivières présentent sur les deux bassins versants du territoire.

Les travaux suivants ont eu lieu en 2018 :

- entretien et restauration réalisés par les ASA sur la Bar, la Vence, le Plumion, La Loire
- diagnostic d'entretien sur toutes les rivières affluentes de l'Aisne et de l'Oise.

Un vaste programme de travaux de réhabilitation des cours d'eau devrait s'engager dès 2022.

5. Gestion des déchets

La gestion des déchets sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes est assurée par le SICOMAR basé à Château-Porcien.

Le choix a été fait il y a quelques années d'installer le système de la redevance incitative.

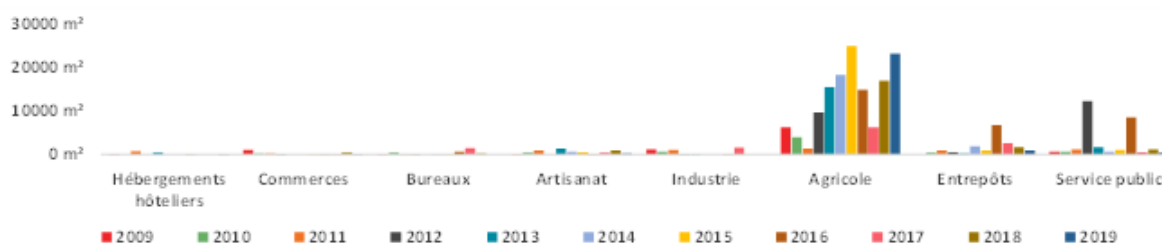
Cinq déchetteries sont présentes sur le territoire (Attigny, Chaumont-Porcien, Thin le Moutier, Poix-Terron, Novion-Porcien).

6. Consommation foncière

Entre 2009 et 2018, 188,6 hectares ont été artificialisés sur le territoire des Crêtes Préardennaises soit 12.3% des espaces artificialisés du département sur la même période (Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018).

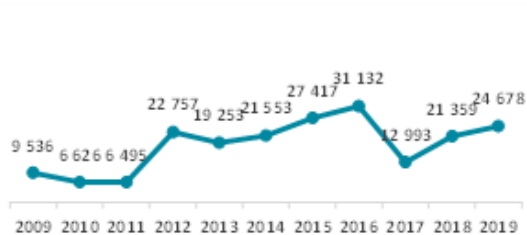
Ces 188.6 ha sont donc passés d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".

Evolution de la surface autorisée selon la typologie des locaux d'activités (en m²)



Source : base sit@del2, 2009-2019

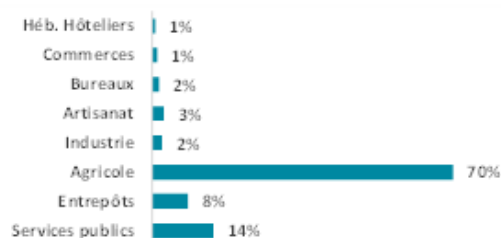
Variation de la surface totale de locaux autorisés entre 2009 et 2019 (en m²)



Source : base sit@del2, 2009-2019

En 2009, 9 536m² de locaux d'activité - toutes activités confondues - ont été autorisés pour la CC des Crêtes Préardennaises contre 24 678m² en 2019.

Répartition moyenne des autorisations par typologie d'activité de 2009 à 2019



Source : base sit@del2, 2009-2019

Sur la période 2009 - 2019, 1% des locaux autorisés sur le territoire sont des locaux destinés au commerce et 2% à l'industrie.

VI. Risques naturels

1. Les arrêtés de catastrophes naturelles

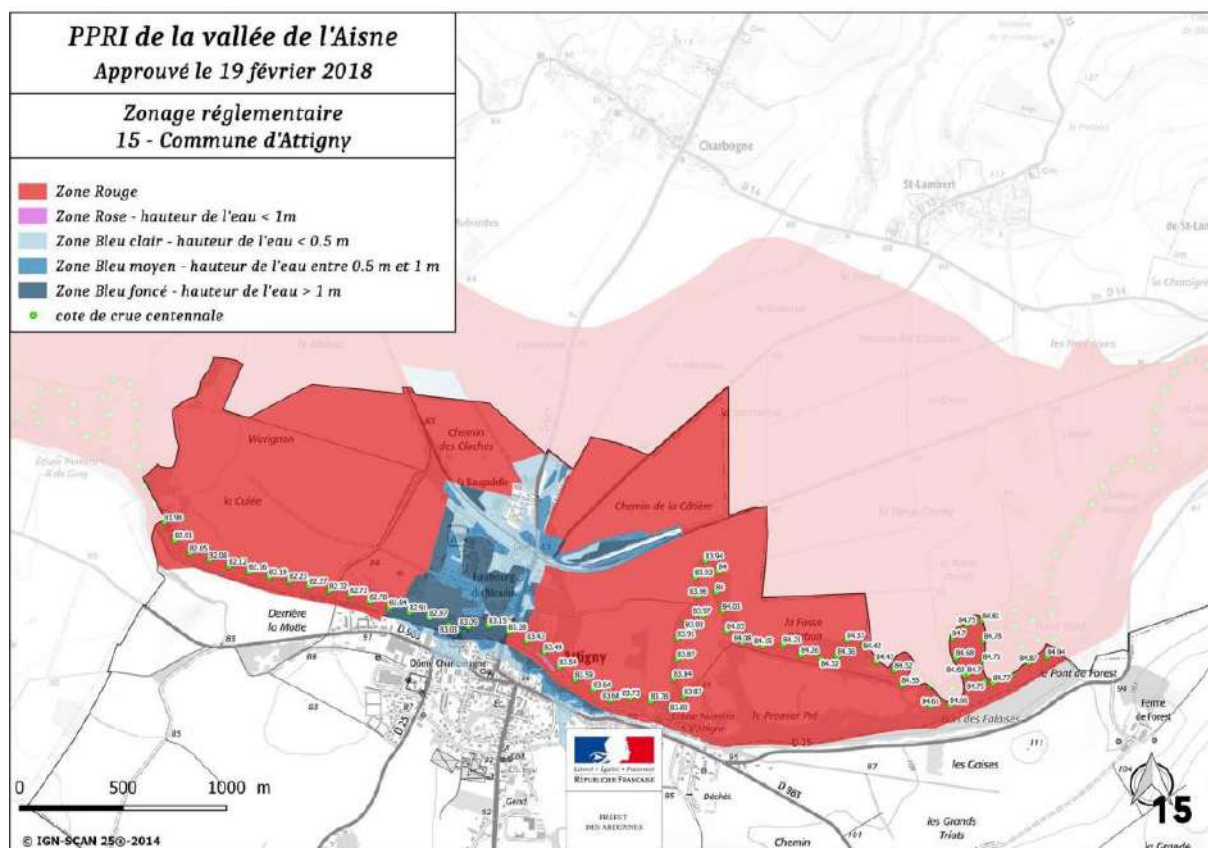
Depuis 1987, ce sont 338 arrêtés de catastrophes naturelles qui ont été relevés sur le territoire, le plus souvent en hiver. La majorité des arrêtés sont dus à des inondations et coulées de boue et/ou liés à un mouvement de terrain. On en retrouve tout de même quelques-uns qui concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dû à la présence d'argile dans le sol.

Ex : « Inondation et coulées de boue » / « Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain » / « Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

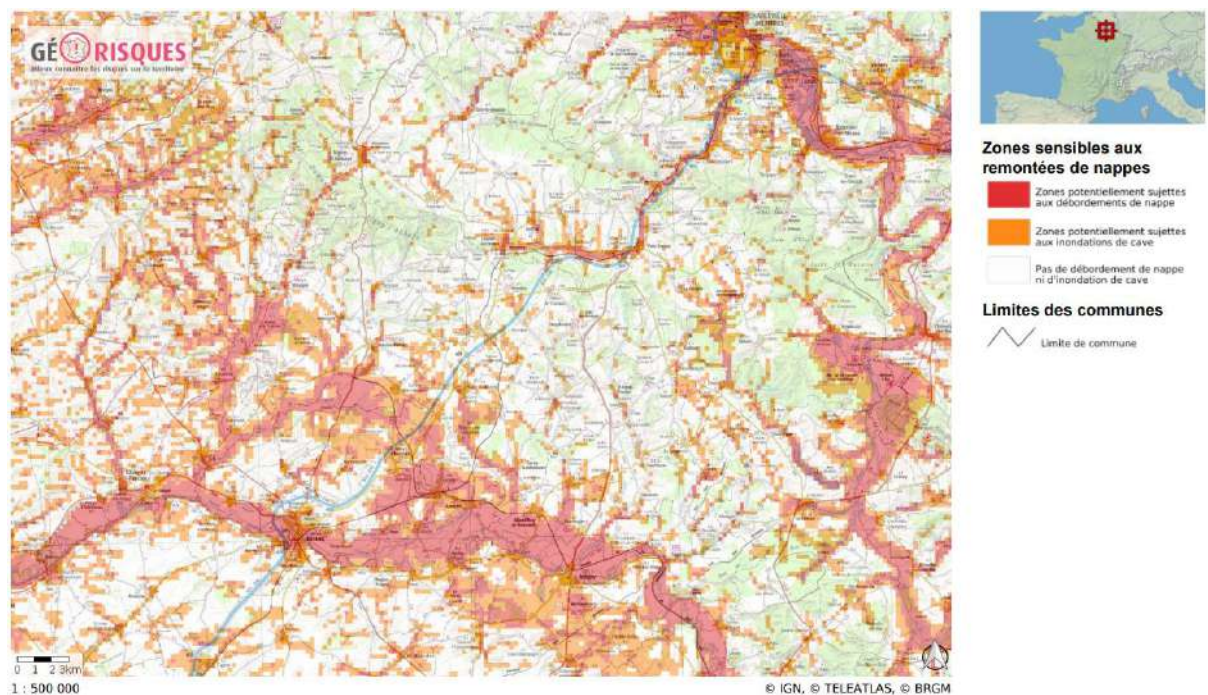
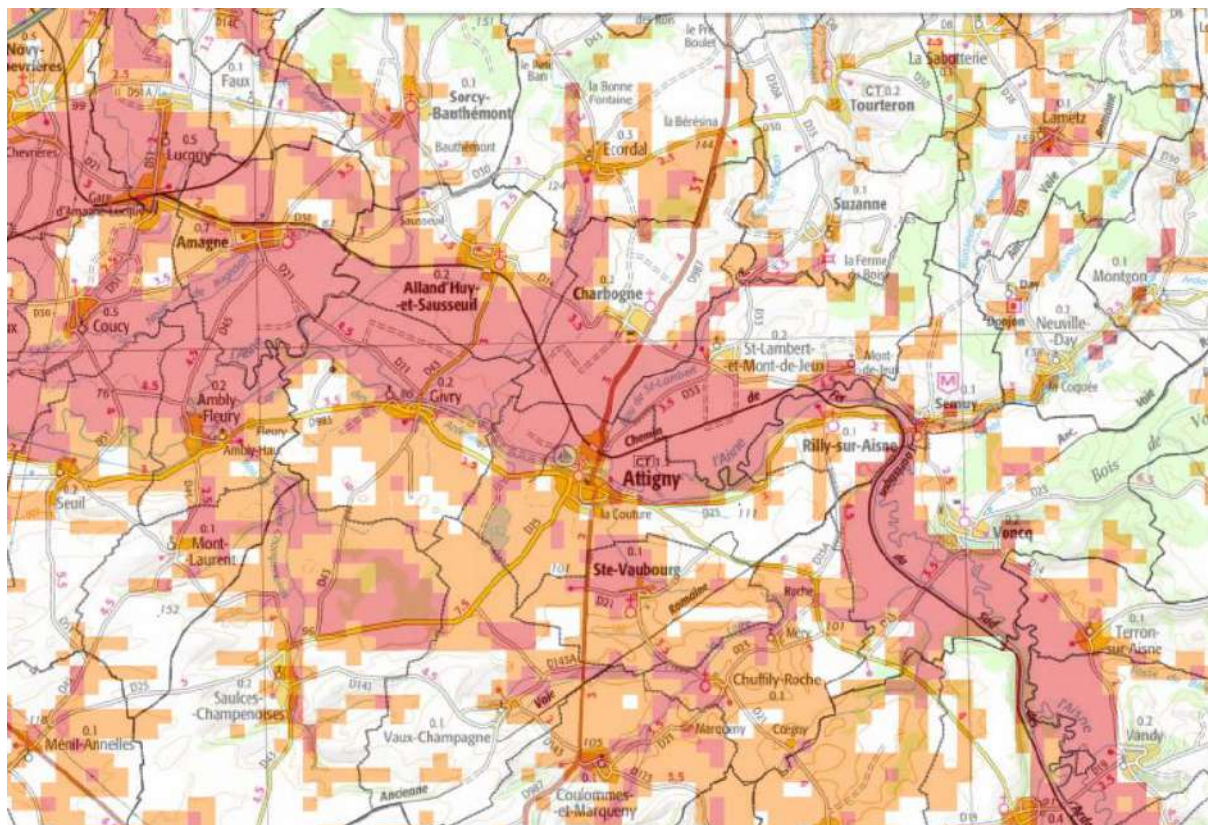
2. Risques inondations

- **Le PPPRI**

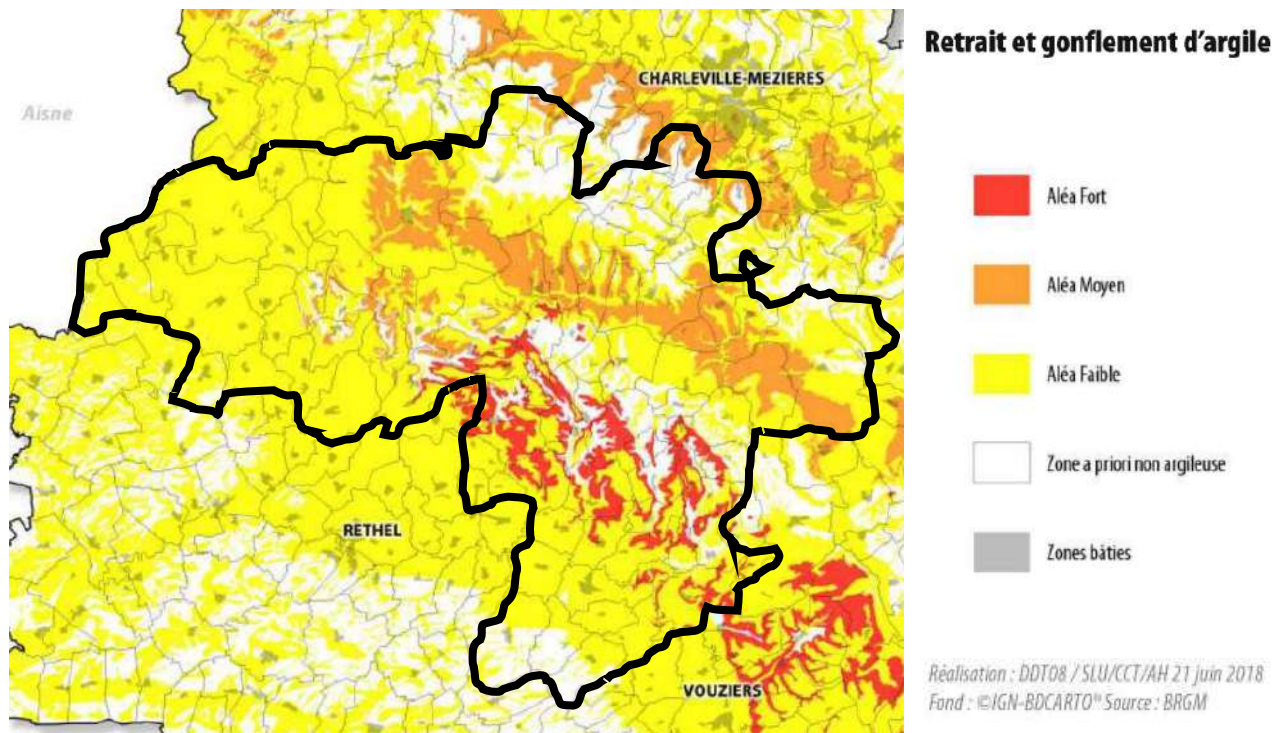
Les communes bordant la rivière de l'Aisne sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Aisne. Il s'agit des communes de Alland-Huy – Sausseuil, Givry, Attigny, Charbogne, Rilly sur Aisne, Semuy, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Voncq avec une incidence forte sur les espaces urbanisés pour la commune d'Attigny, et moins importante sur les communes de Givry, Rilly sur Aisne et Semuy.



Le risque d'inondation par remontée de nappe est également présent notamment sur le Sud et l'Ouest du territoire.



3. Risques mouvements de terrain – aléas retraits-gonflements d'argile



Chapitre II – LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

La stratégie du projet de territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises pour la période 2021-2026 s'articule autour de **4 grands défis et 12 objectifs stratégiques**.

Issue du diagnostic, du bilan du précédent Projet de Territoire, d'ateliers de travail en Commissions de secteur, en commissions thématiques, de plusieurs phases de concertations d'élus et des agents de la collectivité, cette stratégie découle directement des orientations 2017-2020. Les grands défis restent inchangés, mais les objectifs stratégiques ont été revus et les objectifs opérationnels ont été priorisés et réécrits pour se conformer aux nouvelles attentes des élus à l'horizon 2026.

Au-delà des grands défis affichés que sont la création de richesses, l'excellence environnementale, la cohésion sociale et la cohérence territoriale, **des éléments sont ressortis de façon récurrente** à toutes les phases de la concertation et également dans la consultation citoyenne :

- Rendre le territoire plus attractif pour l'extérieur mais également auprès des habitants (économie, tourisme, rénovation du bâti ancien...)
- Préserver les paysages : prairies, pâtures, haies, forêts... (vigilance projets éoliens)
- Développer les Crêtes mais à une échelle humaine et adaptée au territoire (vigilance méthanisation industrielle, gros projets touristiques ou économiques)
- Conserver notre caractère rural
- Importance de la préservation de l'environnement

Ces différents éléments fédérateurs constituent une ambition globale du Projet de territoire largement partagée par les élus et les habitants, pouvant être formulée comme ainsi :

**« Être un territoire vivant et solidaire qui s'engage, avec les habitants,
pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement ».**

Lors de la consultation citoyenne « Imaginons ensemble notre territoire – la parole aux habitants », les avis et les propositions d'actions de près de 200 personnes ont été recueillies.

Le travail de concertation avec la population va se poursuivre dans les mois à venir. Les habitants volontaires seront invités à la mise en place des nouveaux contrats à lancer fin 2021 et en 2022 : Contrat Local de Santé, PCAET, PAT, ...

La stratégie du projet du territoire des Crêtes Préardennaises 2021-2026

<p>DEFI 1 : CREER DE LA RICHESSE A PARTIR DE NOS RESSOURCES</p>	<p>DEFI 2 : VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE</p>	<p>DEFI 3 : DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPERATIONS POUR BIEN- VIVRE DANS LES CRETES</p>	<p>DEFI 4 : RENFORCER LA COHERENCE TERRITORIALE</p>
<p>OS 1 : Soutenir l'économie locale et l'emploi 1. Permettre la création et le développement d'entreprises sur le territoire 2. Accompagner les acteurs économiques : développement, adaptation aux nouveaux besoins et mise en réseau 3. Favoriser l'accueil d'entreprises extérieures et valoriser les filières locales et innovantes</p> <p>OS 2 : Faire du tourisme un vecteur de développement économique 1. Accompagner et mettre en synergie les acteurs pour un tourisme de qualité 2. Valoriser et promouvoir les richesses patrimoniales 3. Générer davantage de dépenses touristiques sur le territoire</p> <p>OS 3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole et forestière 1. Développer la consommation des biens alimentaires produits localement 2. Inciter les agriculteurs et les forestiers à maintenir des paysages de qualité 3. Adapter les productions locales aux besoins du territoire 4. Accompagner l'adaptation au changement des exploitations agricoles et forestières.</p>	<p>OS4 : Poursuivre la transition écologique 1. Réduire nos consommations d'énergie 2. Intégrer les acteurs et la population à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial 3. Réduire nos émissions de GES 4. Poursuivre la dynamique de Territoire à Energie POSitive (100 % de nos besoins couverts par les énergies renouvelables) 5. Améliorer la qualité de l'air</p> <p>OS 5 : Développer l'économie circulaire 1. Réduire la production de déchets 2. Améliorer les performances de tri 3. Valoriser les déchets recyclables</p> <p>OS 6 : Préserver les milieux naturels 1. Limiter les risques d'inondation, de ruissellement 2. Préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau 3. Sauvegarder et maintenir la biodiversité, restaurer les continuités écologiques</p>	<p>OS 7 : Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants OS 8 : Améliorer les services à la population 1. Disposer d'une offre de services adaptée aux besoins de la famille / des couples / jeunesse /seniors 2. Disposer d'une offre d'équipements adaptée aux besoins de la famille / jeunesse / séniors 3. Maintenir une offre médicale et de soins de proximité 4. Accueillir de nouveaux habitants 5. Renforcer les liens intergénérationnels 6. Disposer de services de niveau similaire sur l'ensemble du territoire 7. Disposer d'une offre en logements adaptés aux exigences environnementales.</p> <p>OS 9 : Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisirs 1. Soutenir et accompagner les associations dans leurs projets 2. Proposer des équipements adaptés (sports/culture...) 3. Améliorer l'accès aux animations 4. Mettre en réseau les acteurs 5. Favoriser l'implication de la jeunesse dans la vie de territoire. 6. Recréer des espaces de convivialité et de rencontres dans les villages.</p>	<p>OS 10 : Redynamiser le fonctionnement des collectivités OS 11 : Favoriser la participation des habitants et des acteurs dans les projets de la collectivité 1. Renforcer les liens entre les communes et la Communauté de Communes 2. Améliorer la communication vers tous les publics et faciliter l'utilisation des outils numériques 3. Veiller à la cohérence entre les programmes et à l'exemplarité des actions</p> <p>OS 12 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire 1. Développer le territoire de manière équilibrée et harmonieuse 2. Maintenir l'identité paysagère (naturelle et bâtie) de notre territoire dans toute sa diversité 3. Offrir des solutions de mobilité adaptées et douces 4. Conforter l'attractivité des bourgs centres tout en soutenant le développement de toutes les communes 5. Atteindre la sobriété foncière</p>

Chapitre III – LISTE DES CONTRACTUALISATIONS EXISTANTES ET EVENTUELLEMENT DES ENGAGEMENTS OU PROGRAMMES FINANCIERS

Dispositifs	Crêtes Préardennaises		
	Dispositif existant (oui ou non)	Date de signature	Actif (oui ou non)
Contrat de ruralité	Oui	21/03/2017	Oui
Opération de Revitalisation de Territoire	Non		A venir
Action cœur de ville	Non		
Contrat de ville	Non		
Contrat de transition Écologique	Oui	23/01/21	Oui
Pacte Ardennes	Oui	15/03/19	Oui
Contrat Local de Santé	Oui (2016-2020)	06/12/16	Oui
POCE	Non		
Contrats de territoire (contrat de territoire 2017-2019 prorogés jusqu'au 31/12/2025 par avenant)	Oui	06/07/17	Oui
Contrats de territoire avenant 1		30/12/19	
Contrats de territoire avenant 2			
Contrat Enfance Jeunesse	Oui		
Programme européen LEADER	Oui	13/07/17	Oui
PCAET	Oui	A valider déc. 21	
Clim'agri et Label Cit'ergie	Oui	Engagement depuis fin 2015	

Ce fascicule (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie) est nécessairement évolutif. Les modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux partenariats, seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l'eau » dans le pacte **sans procédure d'avenant**.

Le présent pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants. Pour autant, il a pour objet, le cas échéant, d'éviter la juxtaposition et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Chapitre IV – INDICATEURS D’EVALUATION DU PACTE RETENUS PAR LE TERRITOIRE

Les indicateurs de suivi du PTRTE de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises *sont les suivants* :

Indicateurs de suivi :

- Nombre d’emplois créés, maintenus
- Montant d’investissements réalisés (travaux en €HT)
- Nombre de personnes touchées par le projet
- Puissance d’énergie renouvelable installée (en kWh)
- Nombre d’arbres et de haies plantés (unités / ml) –et en compensation surface imperméabilisée

Critères transversaux d’évaluation :

- Le projet répond aux objectifs du PCAET (cocher) :
 - Réduction des GES
 - Réduction des consommations d’énergie
 - Réduction des polluants
 - Production d’ENR
- Impact sur la biodiversité : positif - neutre – négatif
- Le projet intègre les acteurs locaux dans le projet : oui – non – combien
- Rayonnement du projet : communal – intercommunal – départemental – régional
- Le projet valorise des ressources locales : oui – non
- Le projet participe à la réduction des inégalités : oui – non
- Le projet améliore la cohésion sociale : oui – non
- Le projet répond à un besoin non pourvu ou faiblement pourvu : oui – non

FASCICULE N° 2

-

Plan d'actions et projets prioritaires

DEFI 1 : CREER DE LA RICHESSE A PARTIR DE NOS RESSOURCES

Actions et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire mûrir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s’engagent à faire avancer ces projets dans l’année en cours (actualisation annuelle)
➔ OS1 : SOUTENIR L’ECONOMIE LOCALE ET L’EMPLOI			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Réaménagement du Multiservices de Rocquigny	CCCPA	Relance	
Acquisition et réhabilitation d’un ancien silo Vivescia à Poix Terron	CCCPA	Relance	
Réhabilitation friches à Signy-l’Abbaye	CCCPA	Relance	
<u>PROJETS « EN REFLEXION »</u>			
Plan d’actions pour l’emploi	CCCPA	« A faire mûrir »	
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Aménagement ZA de Saulces-Monclin	CCCPA	Financé	
Aménagement ZA de Faissault	CCCPA	Financé	
Réhabilitation voie ferrée capillaire Sud Ardennes	CCCPA	Financé	
Expérimentation du service public de l’emploi et l’insertion	CD08	Financé	
➔ OS2 : FAIRE DU TOURISME UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Aménagement d’un accueil touristique sur l’aire de Woinic	CCCPA	Relance	
Elaboration du Contrat de Canal	CD08	Relance	
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Valorisation ancien relais de poste de Launois sur Vence	CCCPA	Financé	
Voie Verte Sud Ardennes	CD08	Financé	
➔ OS 3 : MAINTENIR ET PROMOUVOIR L’ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE			
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Pacte Alimentaire Territorial	CCCPA	Financé	
Clim’Agri	CCCPA	Financé	
Aménagement conserverie et légumerie	Attigny	Relance	

DEFI 2 : VISER L’EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Actions et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire <u>collectivement par les</u> <u>signataires</u> qui s’engagent à faire avancer ces projets dans l’année en cours (actualisation annuelle)
→ OS4 : POURSUIVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Organisation des rencontres nationales TEPOS 2022	CCCPA	Relance	
Programme de rénovation thermique des bâtiments publics	CCCPA	Relance	
→ OS6 : PRESERVER LES MILIEUX NATURELS			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Création d’un assainissement Collectif à Lucquy/Coucy	CCCPA	Relance	
Programme de travaux pour l’entretien des cours d’eau et la restauration des continuités écologiques (GEMA)	CCCPA	Relance	
Programme de lutte contre de ruissellement sur les bassins versants touché par les inondations	CCCPA	Relance	
<u>PROJETS « EN REFLEXION »</u>			
Etude pour assainissement Saulces-Monclin (fin 2022)	CCCPA	« A faire murir »	
Assainissement Chaumont-Porcien (2023)	CCCPA	« A faire murir »	
Programme de réhabilitation des dispositifs d’assainissement non collectif	CCCPA	« A faire murir »	
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Trame Verte et Bleue	Communes des Vallées	Financé	
Etude sur l’effet barrière de l’autoroute A34 et du canal des Ardennes sur la circulation de la faune sauvage	CERFE	Financé	

DEFI 3 : DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPERATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRETES

Actions et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
→ OS7 : CREER LES CONDITIONS POUR MAINTENIR ET ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Réalisation d'une OPAH Sud Ardennes	CCCPA	Relance	
Rénovation thermique de logements intercommunaux	CCCPA	Relance	
→ OS8 : AMELIORER LES SERVICES A LA POPULATION			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Aménagement d'une résidence seniors béguinage à Saulces-Monclin	CCCPA	Relance	
Réalisation du nouveau contrat local de santé (CLS)	CCCPA	Relance	
Création du Tiers Lieu « La Locomotive » à Poix Terron	Commune Poix-Terron	Relance	
→ OS9 : DEVELOPPER ET AMELIORER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Préfiguration de la Maison des Associations au Relais de Poste	CCCPA	Relance	
<u>PROJETS « EN REFLEXION »</u>			
Animation jeunesse	CCCPA	« A faire mûrir »	
Adaptation des salles	CCCPA	« A faire mûrir »	
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Accompagnement structuration d'un réseau intercommunal de la lecture publique	CD08	Financé	
Education artistique et culturelle	CD08	Financé	

DEFI 4 : RENFORCER LA COHENRENCE TERRITORIALE

Actions et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) Ou « à faire murir »	Projets prioritaires choix à faire collectivement par les <u>signataires</u> qui s’engagent à faire avancer ces projets dans l’année en cours
→ OS12 : METTRE LES OUTILS DE PLANIFICATION AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE ET DE LA PRESERVATION DE L’IDENTITE DU TERRITOIRE			
<u>PROJETS PRIORITAIRES</u>			
Elaboration et animation du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)	CCCPA	Relance	
Mise en place du programme Petites villes de Demain	CCCPA	Relance	
<u>PROJETS DEJA FINANCES A REALISER EN 2022</u>			
Mobilité douce Rezopouce	CCCPA	Financés	
Mobilité douce Schéma cyclable	CCCPA	Financés	

Chaque projet prioritaire fera l’objet d’une « fiche projet » - modèle annexé au présent fascicule (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

Ce fascicule « projets prioritaires » est nécessairement évolutif. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du pacte fera l’objet d’une actualisation annuelle. Ces modifications issues de l’émergence de nouveaux projets seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l’eau » dans le Pacte **sans procédure d’avenant**.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »

OS 1 : Soutenir l'Economie locale et l'emploi

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862

RIB : 30001 00534 E0850000000 35
Adresse : Rue de la Prairie 08430 POIX TERRON
Nom du représentant légal : BLAIMONT Bernard
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Michaël OUALI
Téléphone du référent : 06.81.76.26.23
Adresse électronique du référent : economie@lescrettes.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Réaménagement du Multiservices de Rocquigny

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 27 Place Jean Mermoz 08220 ROCQUIGNY

Descriptif du projet :

En 2011, la Communauté de Communes a construit, à Rocquigny, un bâtiment d'une surface de 140 m² à usage commercial destiné à une activité d'épicerie multiservices.

Malheureusement, les exploitants successifs n'ont pas réussi à vivre de cette activité.

Le local est vide depuis bientôt 2 ans.

La boulangerie de Rocquigny a fermé en décembre 2019, le café « Le Saint Christophe » exploité par M. BAILLY Philippe demeure le dernier lieu de vie du village mais ne dispose pas d'un accès aux PMR.

En janvier 2021, Messieurs BAILLY père et fils nous ont contacté pour :

- Transférer l'activité de bar dans notre local
- Créer une boulangerie (M. BAILLY Rémi est boulanger)

La configuration actuelle de notre local ne permet pas de les accueillir.

Des travaux d'aménagements sont nécessaires.

Le bâtiment de 140 m² sera divisé en 2 pour accueillir les 2 entreprises.

Réalisation de travaux d'aménagements, Maçonnerie, Electricité, Plomberie, Cloisons, Fermetures, carrelage et sols, afin d'accueillir les 2 activités dans de bonnes conditions. Le bâtiment sera accessible aux PMR.

Ces travaux vont permettre aux deux entreprises de se développer dans des locaux adapter à leurs besoins.

La population pourra ainsi bénéficier des services suivants : Boulangerie / Pâtisserie / Bar / Petite restauration / Soirées à thème / Gaz /Relais Colis.

Impact socio-économique et environnemental :

Favoriser l'implantation de 2 commerces (transfert du bar et transformation en bar multiservices et création d'une boulangerie).

Créer un lieu de vie générateur de lien social au centre du village en proposant de nombreux services de proximité aux habitants.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Il est nécessaire de relancer des activités rapidement si on veut conserver la clientèle locale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Futures gestionnaires, commune

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : décembre 2021

Fin prévisionnelle des travaux : Avril 2022

Date de délibération sur le projet : 21/06/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	89 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	8 900		Honoraire MO
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	8 000		Raccordement Concessionnaires
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	3 600		Honoraire CT et SPS
Montant total du projet	109 500		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	76 650	70	Préciser : FEADER Relance
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	32 850	30	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	109 500		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT**Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –****DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »****OS 1 : Soutenir l'Economie locale et l'emploi****Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia DJEMOUAI
Téléphone du référent : 06.81.92.10.17
Adresse électronique du référent : nadia.djemouai@lescrettes.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Acquisition et réhabilitation d'un ancien silo Vivescia à Poix-Terron

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue de Terron 08 430 Poix Terron

Descriptif du projet :

Suite au changement de stratégie de la coopérative Vivescia, de nombreux silos sur le territoire ont fermés ou vont fermer. Le silo de Poix Terron a cessé son activité fin 2020. La collectivité s'est positionnée pour acquérir le site (bâtiment + terrain). Notre objectif est de développer de l'activité économique sur place et de recréer des emplois qui pourraient compenser les départs générés par la fermeture du silo. Notre collectivité se positionne régulièrement sur l'acquisition de bâtiments vacants sur le territoire. Notre volonté est d'éviter la formation de friches qui dévalorisent le cadre de vie et l'espace public et de recréer de l'activité sur place.

L'état général du silo est correct (bâtiment de 900 m² avec pont bascule et espace de stockage extérieur de 4 000 m²), cependant des travaux d'isolation, de chauffage et de réaménagement intérieur seront nécessaires pour pouvoir le mettre en location dans de bonnes conditions. Ce type de biens est très recherché par les entreprises en développement.

Impact socio-économique et environnemental :

L'objectif est de recréer de l'emploi sur place (entre 5 et 10) en accueillant 1 ou plusieurs entreprises. Les travaux générés devraient bénéficier aux entreprises locales. L'isolation du bâtiment sera améliorée.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Le secteur de Poix Terron est très attractif pour les entreprises et la collectivité ne dispose plus de terrain disponible sur ce secteur et la demande est forte pour des bâtiments de 1 000 m².

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Vivescia.

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Acquisition fin d'année 2021 - Travaux à l'automne 2022

Fin prévisionnelle des travaux : début 2023

Date de délibération sur le projet :

• **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	300 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	90 000	30	
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région –	120 000	40	Préciser : Friche
<input checked="" type="checkbox"/> Département	30 000	10	Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	60 000	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	300 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT**Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –****DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »****OS 1 : Soutenir l'Economie locale et l'emploi****Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Nadia DJEMOUAI
Téléphone du référent : 06.81.92.10.17
Adresse électronique du référent : nadia.djemouai@lescrettes.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation des friches SOCOTEP et Donnay à Signy-l'Abbaye

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue de l'Abbaye (SOCOTEP) Rue de Rocroi (Donnay)
08 460 Signy l'Abbaye

Descriptif du projet :

Avec l'abandon du projet d'aménagement d'une brasserie sur la friche Socotep, le projet a été retravaillé pour ne pas perdre la subvention Contrat de ruralité déjà obtenue (320 000 €) pour la réhabilitation de friches industrielles. La commune de Signy l'Abbaye nous a ensuite précisé qu'elle ne souhaitait pas voir une nouvelle entreprise s'installer sur le site déjà occupé par l'entreprise ASD.

Nous avons donc étudié un nouveau projet sur la zone Donnay disposant de locaux très vétustes et située à proximité de la friche SOCOTEP.

Le nouveau projet d'aménagement proposé se décline de la manière suivante :

- ✚ Sur la friche SOCOTEP
 - Démolition de l'atelier incendié en partie et du logement : environ 1 500 m²
 - Remplacement porte et révision toiture du local de 120 m² pour stockage OACP
 - Remise à plat du terrain et traitement paysager
 - Réfection du pignon du bâtiment voisin loué à l'entreprise ASD
 - Création d'un accès individualisé pour l'entreprise ASD et pose d'une clôture.

Pour un coût estimé à 100 500 € H.T.

Suite à la réalisation de ces travaux, le site sera mis à la disposition de la commune de Signy L'Abbaye pour y installer une chaufferie collective au bois et un skate park.

✚ Sur la friche DONNAY - Requalification du bâtiment très vétuste de 1 600 m² situé le long de la Vaux :

- Réfection de la toiture, désamiantage, isolation, menuiseries, ...
- Réfection des berges sous le bâtiment

Pour un coût estimé à 690 500 € H.T.

Les 2 locaux de 800² réaménagés seront ensuite mis en location.

Un projet de construction d'un bâtiment neuf sur la zone Donnay est en cours de réflexion, mais n'entre pas dans l'opération.

Impact socio-économique et environnemental :

L'objectif est de recréer de l'emploi sur place (entre 5 et 10) en accueillant 1 à 2 entreprises. Les travaux générés devraient bénéficier aux entreprises locales. L'isolation du bâtiment sera améliorée.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La résorption de friches permet de réutilisés des locaux désaffectés et très vétustes, elle limite la consommation foncière sur des terres agricoles (en évitant des constructions neuves hors agglomération) et améliore le cadre de vie des habitants.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Commune, entreprises locales, UDASA

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : - Travaux printemps 2022

Fin prévisionnelle des travaux : fin 2022

Date de délibération sur le projet :

• **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	873 100		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	320 021		Contrat de ruralité - OBTENU
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Région –	349 240	40	Préciser : Friche
<input checked="" type="checkbox"/> Département			Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	203 839	23	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	300 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »

OS 1 : Soutenir l'Economie locale et l'emploi

- Maître d'Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : o mairies o communautés de communes o Pays/PETR et syndicats x autre :
Département des Ardennes - Code INSEE :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville
Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : ROBERT Thierry

Téléphone du référent : 03 24 36 62 37

Adresse électronique du référent : thierry.robert@cd08.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Expérimentation du service public de l'emploi et de l'insertion**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : o POCE o Territoire d'industrie o Action cœur de ville/ville moyenne o Contrat de ruralité o contrat local de santé x autres : appel à manifestation d'intérêt Etat...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, o ancrage local de l'économie, o transition écologique, o résilience sanitaire, o préservation du patrimoine, o usage du numérique, o transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Création d'un consortium d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et animation de celui-ci sur le territoire des Ardennes afin de poursuivre les quatre objectifs du SPIE que sont :

- simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelles,
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion dans leur réponse aux difficultés des personnes accompagnées,
- proposer des parcours à visée emploi tout en levant les difficultés rencontrées (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même demande,
- garantir un parcours suivi et « sans couture » en ouvrant l'accès à l'offre d'accompagnement social et professionnel à toutes les personnes qui en ont besoin quel que soit leur statut.

Impact socio-économique et environnemental : Lutter contre l'exclusion et la pauvreté
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : réduire le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et de bénéficiaires de minimas sociaux sur le territoire
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : élus, associations, acteurs publics, réseaux d'entreprises, bailleurs, acteurs de santé, etc

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Outre le comité de pilotage et le comité technique du consortium précité qui auront en charge le pilotage politique et technique de ce Service Public de l'Insertion et de l'Emploi à l'échelle du département, il est prévu de mettre en place, au niveau local :

- des **comités territoriaux (CoTer)** composés des acteurs de proximité de l'insertion comme notamment les Maisons des solidarités du Conseil départemental, l'agence pôle emploi territorialement compétente, la mission locale, les structures conventionnées du SPIE intervenant sur le territoire (dont PDI, centres sociaux, France Service, etc...), les réseaux d'entreprises présentes sur le secteur, les SIAE du secteur géographique, les EPCI, élus locaux...
- des **équipes pluridisciplinaires de parcours (EPP)** composées d'acteurs en charge du suivi et de l'évaluation en continu des actions d'accompagnement proposées aux bénéficiaires accueillis dans le cadre du SPIE (agents du Département (DIRE) assurant les fonctions de garants de parcours, les conseillers pôle emploi, de la mission locale, les référents intervenant sur le secteur et des représentants d'utilisateur du SPIE.

Le périmètre d'intervention de ces deux types d'instances sont indépendants l'un de l'autre. Il sera défini de manière plus précise à l'occasion d'une expérimentation dans le cadre d'une démarche projet. Le territoire départemental sera à minima découpé en 4 secteurs distincts correspondant aux découpages communs depuis 2020 entre Pôle emploi, les missions locales et le Service Orientation et Accompagnement des Allocataires du RSA du Conseil départemental.

- **Échéancier du projet**

Date de début : 01/09/2021

Fin prévisionnelle : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : 4 juin 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Coordination et animation du consortium- 1 Chargé de Mission (2 ans)	72 000	29	
Formations inter institution et membres du consortium (30 jours) + séminaires "d'échanges de pratiques	78 000	31	
Design de service (appui à la conduite du changement)	100 000	50	
Montant total du projet	250 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	200 000		
Europe			
Région			
Département	50 000		
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
Montant total des recettes	250 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT**Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –****DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »****OS 2 : Faire du tourisme un vecteur de développement****Maître d'Ouvrage****Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : PrésidentNom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jérôme MAQUART
Téléphone du référent : 07.88.21.62.57
Adresse électronique du référent : tourisme@lescrettes.fr• **Descriptif du projet****Intitulé du projet : Aménagement d'un accueil touristique sur l'aire WOINIC****Action relevant d'un programme ou d'un contrat** : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...**Orientations / thématiques / priorités stratégiques** : cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, x transfrontalier/interterritorial**Adresse postale du projet** : Aire de Service – Aire Woinic 08 270 Saulces Monclin**Descriptif du projet :**

Avec l'installation de la sculpture monumentale du sanglier Woinic sur l'aire de service de Saulces Monclin le long de l'autoroute A 34, on dénombre près de 50 000 visiteurs faisant une halte pour venir admirer le colosse des Ardennes. Depuis plusieurs années, un local « provisoire » a été installé sur place pour faire la promotion touristique du département et vendre des produits touristiques. Aujourd'hui, un nouveau projet d'ampleur est sur le point d'aboutir. Il est porté par la SAS Protéame qui va construire sur place un bâtiment pour y accueillir un restaurant et un accueil de promotion touristique du département et de vente de produits locaux et dérivés. La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises va louer l'espace touristique. Il sera nécessaire d'aménager le local avec des vitrines, du mobilier spécifique, une borne d'accueil, une dalle tactile, des systèmes de sécurité...

Impact socio-économique et environnemental :

2 emplois supplémentaires nécessaires pour faire fonctionner cet accueil, des animations y seront également organisées.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Aujourd'hui, le chalet en place ne capte que 10 % de la clientèle de passage, il est nécessaire de pouvoir augmenter l'offre et la visibilité du département sur place. Il s'agit d'un projet qui est en réflexion depuis de nombreuses années et un restaurateur a été retenu pour s'implanter sur place. Toutes les conditions sont réunies pour faire aboutir ce projet. Le bâtiment sera livré à l'automne 2022.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Protéame, le département, l'ADT, les offices du tourisme, la chambre d'agriculture ...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Aménagement à réaliser fin 2022 pour une ouverture en 2023
Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
x Autres aménagement de locaux	80 000		
Montant total du projet	80 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	24 000	30	DETR
<input type="checkbox"/> Europe	20 000	25	Préciser : Leader
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	20 000	25	Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	16 000	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	80 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »

OS 2 : Faire du tourisme un vecteur de développement

- Maître d’Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : Département des Ardennes- Code INSEE :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noël BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président du Conseil départemental des Ardennes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ludivine NOEL

Téléphone du référent : 03.24.52.47.95

Adresse électronique du référent : ludivine.noel@cd08.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Elaboration du contrat canal des Ardennes**Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial**Localisation/rayonnement du projet** : rayonnement touristique départemental et local environ 5 km autour du Canal des Ardennes**Descriptif du projet :****Contexte** : Depuis plusieurs années, une dynamique forte existe autour des voies d'eau avec la création d'itinéraires cyclables d'envergure tels que La Meuse à Vélo et la voie verte Sud-Ardennes ainsi que la signature d'une Charte d'engagements réciproques s'organisant autour de trois axes stratégiques et ayant pour objectif la dynamisation de l'Axe Canal des Ardennes par une mise en tourisme concertée et coordonnée.

Voies Navigables de France a affirmé sa volonté d'assurer les trois missions fondamentales confiées par l'Etat :

- ✓ la logistique fluviale et le transport de marchandises,
- ✓ la gestion des équilibres et potentiels hydrauliques,
- ✓ le soutien et le développement des territoires irrigués par la voie d'eau autour de projets touristiques, patrimoniaux, de valorisation domaniale.

Le Club Voies Vertes regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les itinéraires cyclables et les voies d'eau coordonne et développe des actions favorisant l'attractivité touristique des itinéraires cyclables (la Meuse à Vélo et le projet de Voie Verte Sud-Ardennes). Lors de sa dernière réunion, les membres du Club Voies Vertes, ont décidé **d'élaborer un Contrat Canal** des Ardennes afin de maintenir la navigation sur le canal et de développer l'activité économique le long de cette voie d'eau.

Le projet d'élaboration du contrat canal vise notamment à :

- Définir un projet touristique fluvestre cohérent en s'appuyant sur les dynamiques enclenchées par les territoires et consolider le plan d'actions opérationnel à court et moyen termes.
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural le long du canal tout en préservant l'environnement.

Rôle du Département :

Le Département assurera l'animation pour l'élaboration du contrat en lien avec le comité technique et le Club Voies Vertes.

Méthodologie :



Impact socio-économique et environnemental : Préservation et valorisation du patrimoine fluvial et naturel, développement de l'économie touristique et des animations locales

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Projet d'envergure territoriale avec des investissements importants pour :

La gestion hydraulique du canal 12,5 M€ sur 10 ans → Financement par VNF

Le maintien de la navigabilité du canal 15,6 M€ sur 10 ans → co-financement proposé en Club Voies Vertes cf. plan financement.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, VNF, Région, Département, ADT, EPCI concernés, communes

- **Échéancier du projet**

Date de début : mars 2021

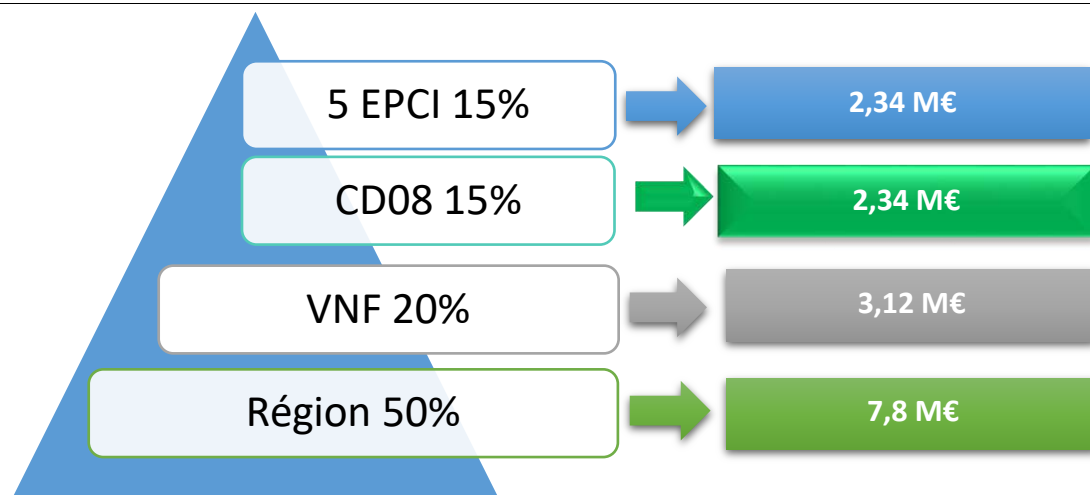
Fin prévisionnelle : signature du contrat- décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Plan prévisionnel de financement présenté en Club Voies Vertes le 23 mars 2021

Montant des investissements pour le maintien de la navigabilité à hauteur de **15,6 Millions d'euros sur 10 ans**



TOTAL

15,6 M€

Une clé de répartition est à trouver entre les EPCI concernés (communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois, des Crêtes Préardennaises, des Portes du Luxembourg, communauté d'agglomération Ardenne Métropole) pour leur participation à hauteur de 15%.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 1 : « Créer de la richesse à partir de nos ressources »

OS 3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole et forestière

- Maître d'Ouvrage

Nom : **Commune d'Attigny**Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre - Code INSEE : 08025Adresse : 1 Place Charlemagne 08130 Attigny
Nom du représentant légal : Chantal HENRIET
Qualité du représentant légal : MaireNom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Chantal HENRIET
Téléphone du référent :
Adresse électronique du référent : mairie-d-attigny@wanadoo.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Aménagement d'une conserverie et d'une légumerie**Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : rue Verlaine 08130 Attigny

Descriptif du projet :

Le projet consiste à aménager l'ancienne cuisine et restaurant scolaire de l'ancien collège pour accueillir la conserverie de l'association d'insertion Espace Environnement 08 ainsi qu'une deuxième légumerie départementale gérée par le Département.

En tant que propriétaire des locaux, la commune d'Attigny assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Un contrat de location sera signé avec les occupants.

Le projet initial consistait à réaménager l'ancienne cuisine pour offrir de meilleures conditions d'accueil de la conserverie. En plus de la transformation des produits, l'association disposera d'un espace de vente.

Le projet est revu pour permettre également l'accueil d'une légumerie au sein du même bâtiment. Le bâtiment de 400 m² (sous-sol et rez-de-chaussée) sera aménagé pour accueillir les 2 entités.

Le projet de 2^{ème} légumerie départementale fait suite à la réalisation d'une 1^{ère} légumerie à Sedan. Elle desservira les collèges du centre et sud Ardennes. Son activité vise à :

- faciliter l'utilisation quotidienne des légumes frais par les cuisiniers des collèges,
- maintenir et développer l'agriculture locale,
- favoriser l'éducation au goût des collégiens,
- réduire le gaspillage alimentaire,
- participer à la réinsertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Impact socio-économique et environnemental : Ce projet contribue au développement des circuits-courts et favorise l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Espace Environnement 08 a besoin rapidement d'un espace réaménagé pour pouvoir bien fonctionner. Le Département souhaite mettre en service une 2^{ème} légumerie dans le prolongement de la 1^{ère} légumerie.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Occupants : Département, Espace Environnement 08

- **Échéancier du projet**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Le projet au stade Esquisse doit encore évoluer. Les coûts seront actualisés.

Dépenses HT	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	157 330		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	651 438		
<input type="checkbox"/> Equipements	63 688		
Montant total du projet	872 456		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat	96 597	30	DETR déjà obtenue
<input type="checkbox"/> Etat	165 140		
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	66 407	20	déjà obtenue
<input type="checkbox"/> Région	108 084		
<input type="checkbox"/> Département	77 278	20	programmée au contrat de territoire (avenant n°2)
<input type="checkbox"/> Département	97 213		
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	261 737	30	
Montant total des recettes	872 456		

Dans le cadre du projet d'aménagement initié pour l'association Espace Environnement d'un montant initial de 332 033 € HT, la commune a déjà obtenu deux subventions :

- ✓ 66 407 € de la Région (soutien aux investissements des communes rurales),
- ✓ 96 597 € de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le projet est également programmé au contrat de territoire pour un montant de subvention de 77 278€.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 2 : « Viser l'excellence environnementale »

OS 4 : Poursuivre la transition écologique

- Maître d'Ouvrage

Nom : **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : BLAIMONT Bernard
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : BOURRUT Rebecca
Téléphone du référent : 03.24.35.22.22
Adresse électronique du référent : rebecca.bourrut@lescrettes.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Organisation des rencontres nationales TEPOS 2022**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé x autres : **PCAET**
Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Manifestation centrée à Signy-l'Abbaye (réunions, séminaires...) avec programme de visites sur l'ensemble du territoire. Rayonnement national. 250 participants venus de toute la France (collectivités, associations, entreprises...)

Descriptif du projet :

Il s'agit de rencontres nationales organisées chaque année dans un territoire labellisé TEPOS (territoire à énergie positive) en lien avec le CLER qui est l'initiateur du réseau TEPOS. La Communauté de Communes fait partie de ce réseau depuis une dizaine d'années et sa candidature a été retenue en juin dernier pour l'organisation de cet évènement d'ampleur nationale sur son territoire. Pendant 3 jours fin septembre 2022, des séminaires, des ateliers de travail, des visites vont avoir lieu sur tout le territoire avec comme objectif d'échanger et de trouver des solutions dans le domaine de transition énergétique et écologique.

Impact socio-économique et environnemental :

Evènement d'ampleur nationale sur la transition. L'organisation (hébergement, repas, transports...) va générer des retombées financières pour le territoire et alentours. L'organisation sera prévue pour minimiser au maximum l'impact environnemental de la manifestation.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Notre candidature a été retenue pour 2022. Cette sélection vient saluer le travail réalisé par la collectivité et son engagement dans le domaine de la transition.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le CLER, ALE, les élus, les habitants (hébergement chez l'habitant), les associations locales, les entreprises, ...

- **Échéancier du projet**

Date de début : Janvier 2022

Fin prévisionnelle : Novembre 2022

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
1 poste -35 h.	40 000		
Organisation	20 000		
animation visite, repas, intervenants	40 000		
Communication	20 000		
Montant total du projet	120 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région	30 000		
Département	10 000		
Autre collectivité ADEME	30 000		
Autre financement public			
Autre financement privé	40 000		Frais de Participation
Autofinancement	10 000		
Montant total des recettes	120 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 2 : « Viser l'excellence environnementale »

OS 4 : Poursuivre la transition écologique

Maître d'Ouvrage

Nom : **Communes et Syndicat (SIVU – SIVOM) des Crêtes Préardennaises et Communauté de Communes**

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse :
Nom du représentant légal :
Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Rebecca Bourrut
Téléphone du référent : 06.07.43.28.21
Adresse électronique du référent : rebecca.bourrut@lescrettes.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Programme de rénovation thermique des bâtiments publics**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé x autres : **CTE**

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, x préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Ce projet se décompose en 2 phases :

- **1^{ère} phase** : réalisation de diagnostics thermiques par la Communauté de Communes dans les pôles scolaires avec un axe spécifique porté sur les surchauffes estivales qui sont rarement traitées et peuvent générer des conséquences importantes en période de canicule comme des fermetures de classes enregistrées en 2019.
- **2^{ème} phase** : réalisation des travaux par les syndicats ou communes, propriétaires des pôles scolaires

Un soutien financier pour la réalisation des travaux pourra être apporté par la Communauté de Communes.

Des communes pourront également réaliser des travaux sur d'autres bâtiments publics suite au diagnostic réalisé dans le cadre des Plans Climat Energie Communaux co-financés par la Communauté de Communes.

Impact socio-économique et environnemental :

Prise en compte des enjeux globaux du confort d'hiver mais également d'été, ainsi que de la qualité de l'air. Volet paysager à intégrer dans les travaux avec la plantation d'arbres (limitation de la chaleur, ombre, restitution d'humidité)

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La rénovation thermique des bâtiments publics est prioritaire si l'on souhaite atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

ALE 08 – Ardennes Ingénierie (Service Assistance Technique et Environnement/Pôle Energie Bâtiment).

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Automne 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Automne 2023 - 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 2 : « Viser l'excellence environnementale »

OS 6 : Préserver les milieux naturels

Maître d'Ouvrage

Nom : **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862

RIB :
Adresse : Rue de la prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Magaly ALLAIN
Téléphone du référent :
Adresse électronique du référent : assainissement@lescrettes.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Création d'un assainissement collectif à Lucquy / Coucy
Complément de financement**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 08 300 Lucquy -08 300 Coucy

Descriptif du projet :

La Communauté de Communes va débiter les travaux de création d'un assainissement collectif sur les communes de Lucquy et Coucy. Les financements obtenus l'année dernière, bien qu'étant d'un niveau important, ne permette pas un équilibre suffisant de l'opération. La répercussion sur l'augmentation du prix de l'eau pour les habitants va être importante et pour certains ménages difficiles à supporter. Nous craignons un niveau d'impayés élevé et le budget de l'assainissement ne parviendra pas à absorber ce déficit.

Aussi, nous sollicitons un financement complémentaire au titre de la DSIL.

Impact socio-économique et environnemental :

Amélioration de la qualité de l'eau.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Les travaux sont prêts à démarrer, l'équilibre de l'opération n'est pas atteint. La population de Lucquy ne dispose pas d'un revenu élevé, il existe une certaine paupérisation de la population.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Agence de l'Eau, Département, DDT, les communes.

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Travaux fin 2022
 Fin des travaux : fin 2023
 Date de délibération sur le projet :

• **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	4 919 271		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	282 440 €	6	A solliciter
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	200 000	4	DETR - obtenue
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département*			Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	2 961 050	60	AE Seine Normandie - obtenue
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	1 475 781	30	20% ou 30% si chef de fil
Montant total des recettes	4 919 271		

* Le Département soutient ce projet dans le cadre du projet du Contrat de territoire du Pays rethélois à hauteur de 70 504 euros. Ce financement intervient dans le reste à charge de la commune de Coucy et n'intègre pas le plan de financement de la CCCPA.

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT**Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –****DEFI 2 : « Viser l'excellence environnementale »****OS 6 : Préserver les milieux naturels****Maître d'Ouvrage****Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :RIB :
Adresse : Rue de la prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : PrésidentNom et prénom de la personne référente en charge du dossier : François Squevin
Téléphone du référent : 03.24.35.22.22
Adresse électronique du référent : francois.squevin@lescrettes.fr• **Descriptif du projet****Intitulé du projet : Programme de travaux pour l'entretien des cours d'eau et la restauration des continuités écologiques (GEMA)****Action relevant d'un programme ou d'un contrat** : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...**Orientations / thématiques / priorités stratégiques** : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial**Adresse postale du projet** :**Descriptif du projet :**La Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est une priorité pour les élus de la commission rivières. En effet, une bonne gestion de nos cours d'eau permet de rétablir ou maintenir un bon état d'équilibre écologique du milieu et de répondre aux obligations européennes dictées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le programme GEMA de la collectivité est le suivant : 2020 - 2023 :

Entretien de la Vence par l'EPAMA: prospections annuelles sur le cours d'eau. Enlèvement des gros embâcles ne pouvant être pris en charges par le propriétaire riverain concerné.

2022 – 2026 :

Afin de répondre à l'ensemble des objectifs DCE, un programme de travaux a été défini par l'UDASA suite à plusieurs diagnostics réalisés en 2020 sur 13 cours d'eaux du territoire : Le Saint fergeux, la Vaux, la Draize, le Doumely, le Plumion, le Mesmont, la Saulces, le Foivre, le Saint Lambert, le Longwé , le Lametz, le Bairon, la Serre et la Malacquoise. Afin de prioriser les travaux, 3 tranches ont été mises en place selon l'état écologique du cours d'eau.

Prévision 2022-2026 : Réalisation de la tranche 1 du programme de travaux sur les rivières : La Saulces, Le Mesmont, Le Plumion, le Foivre, Le Doumely.

Préparation de la tranche 2 : travaux sur la Vaux : montage des dossiers d'autorisation pour travaux, accord des propriétaires riverain pour intervention.

Programme travaux tranche 1 : 1 154 650 €**Impact socio-économique et environnemental :**

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Actions prioritaires sur ces secteurs pour limiter les risques d'inondations, protéger les habitants et les activités économiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

UDASA, chambre d'agriculture, EPAMA

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Entre 2022 et 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
x Autres			
Montant total du projet	1 154 650		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	923 720	80	Préciser : Agence de l'Eau
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	230 930	20	20% ou 30% si chef de fil
Montant total des recettes	1 154 650		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 2 : « Viser l'excellence environnementale »

OS 6 : Préserver les milieux naturels

Maître d'Ouvrage

Nom : **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises - Commune d'Alland'Huy Sausseuil**

Nature : mairies x communautés de communes x Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse : Rue de la prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : François Squevin
Téléphone du référent : 03.24.35.22.22
Adresse électronique du référent : francois.squevin@lescrettes.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Programme de lutte contre le ruissellement sur les bassins versants touchés par les inondations**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

La compétence GEMAPI « Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations » a été confiée à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018

Face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, orages violents ou pluies abondantes provoquant érosion des sols, coulées de boue et/ou ruissellement sur certains secteurs du territoire les élus souhaitent mettre en avant l'item n°4 de la GEMAPI (non obligatoire) : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

De 2022 à 2026, le programme consiste en la mise en place d'animations sur le ruissellement auprès des communes réalisées par la Chambre d'agriculture et l'UDASA en maîtrise d'ouvrage intercommunale : 30 000 € sur 3 ans.

Et un programme travaux sur la commune d'Alland'huy Sausseuil en maîtrise d'ouvrage communale : 210 000 €. Cette commune a connu et connaît des épisodes catastrophiques d'écoulement d'eau dans le village à chaque violent orage.

Impact socio-économique et environnemental :

Réduire les dégâts causés par les pluies torrentielles ayant des conséquences sur les habitants, les activités économiques et sur la qualité de l'eau des rivières.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Actions prioritaires sur ces secteurs pour limiter les risques d'inondations, protéger les habitants et les activités économiques

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

UDASA, chambre d'agriculture,

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Entre 2022 et 2026

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
x Autres			
Montant total du projet	30 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	15 000	50	Préciser : Agence de l'Eau
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	15 000	50	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	30 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL & LES COOPERATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRETES
OBJECTIFS	Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants <i>7. Disposer d'une offre en logements adaptés aux exigences environnementales et prendre en compte les disparités des communes</i>
ACTION	Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat -Sud Ardennes (OPAH)
CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>La communauté de communes présente un parc de logements anciens qui a bénéficié de plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat successives depuis 20 ans.</p> <p>Il subsiste encore des besoins en matière de rénovation de ce parc ancien pour l'adapter aux enjeux environnementaux et à l'évolution de la population. Il est également nécessaire de favoriser la reconquête d'un parc obsolète (logements vacants, immeubles en ruines, anciens bâtiments agricoles laissés à l'abandon) pour permettre d'accueillir de nouveaux habitants tout en préservant les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation. Enfin la préservation et la valorisation du patrimoine bâti ancien apparaissent comme essentielles à l'attractivité des villages et des bourgs.</p> <p>Face à la multiplicité des dispositifs d'aides à la rénovation, à la complexité du montage des dossiers de demande d'aides et à la difficulté pour certains publics d'accéder à l'enregistrement de leur demande sur les plateformes dématérialisées des financeurs, il est nécessaire que le porteur de projet puisse avoir accès à un point d'accueil à la communauté de communes. Le référent doit être en mesure de communiquer clairement sur les aides à la rénovation possibles pour faire connaître le dispositif en cours, d'accueillir les demandeurs, les aider à construire leur projet, simplifier les procédures et rendre compréhensibles les opérations de rénovation, d'aller au-delà du simple projet du propriétaire en les sensibilisant aux évolutions futures (perte d'autonomie, augmentation des coûts des factures d'énergie, ...).</p>
CONTENU DE L'ACTION ET PRINCIPALES ÉTAPES	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des objectifs quantitatifs de la future OPAH (nombre de dossiers). - Définition des aides propres de la Communauté de Communes. Articulation à prévoir avec d'autres dispositifs existants (Aides de la Région Grand-Est pour la valorisation du patrimoine bâti et naturel Ardennais). <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en œuvre du plan de communication sur la future OPAH Sud Ardennes (lancement mars 2022). <p>2022 – 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du dispositif auprès des élus et des habitants. - Suivi des dossiers d'abondement des aides Anah, montage des dossiers d'aides propres à la CdC, suivi et bilans réguliers. Adaptation du dispositif d'aide en fonction de l'évolution des réglementations des financements mobilisables. - Suivi de l'accompagnement des porteurs de projets par le prestataire retenu pour le suivi de l'OPAH et le SARE. Bilan réguliers et recadrage si nécessaire. Communication régulière des résultats auprès des élus et des habitants. Veille sur les évolutions de réglementation des financements mobilisables.

FASCICULE N°2 - ANNEXES

GOUVERNANCE	COPIL : Anah, Région Grand-Est, Caf Ardennes, MSA Ardennes, 3 EPCI COTECH : Anah, Région Grand-Est, 3 EPCI Commission d'attribution des aides		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	HYPOTHÈSES DE SUBVENTION
		Coût ingénierie (déduction faite participation Anah et CAF) + aide aux travaux Anah : 886 757.00 € T.T.C. Coût aide dispositif CCCP : 1 230 000.00 € .T.C.	Participation Région au FCI : 245 000,00 € Participation Région Grand-Est - ingénierie façade : 15 000,00 € Participation Conseil Départemental des Ardennes - ingénierie façade : 15 000,00 € <i>(participation non délibérée)</i> Participation Région Grand-Est - travaux façades : 250 000 €
PARTENAIRES A MOBILISER	Anah, Région Grand-Est, Caf Ardennes, conseil Départemental des Ardennes		

DEFI 3	DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL & LES COOPERATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRETES
ACTIONS NON PRIORITAIRES IDENTIFIEES LORS DE L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE <i>(à réévaluer et retravailler lors des commissions et des groupes de travail)</i>	
ACTIONS NON PRIORITAIRES	<p>ACTION : Accompagner la réflexion des communes dans l'aménagement qualitatifs des lieux commun (requalification de places, végétalisation, fleurissement...) <i>Le CD08 via Ardennes Ingénierie propose de participer aux travaux aux côtés des communes.</i></p> <p>ACTION : Sensibiliser les habitants à « vivre son village et habiter son logement »</p>

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 7 : Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants

Maître d'Ouvrage

Nom : **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse : Rue de la prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Adeline DOYEN
Téléphone du référent : 06.81.76.31.05
Adresse électronique du référent : adeline.doyen@lescrettes.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Rénovation thermique de logements intercommunaux

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, x préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Neufmaison et Fraillicourt

Descriptif du projet :

Le projet consiste en la rénovation thermique :
-d'un logement à Fraillicourt situé dans le bâtiment mairie en partenariat avec la commune qui rénovera sa mairie. Il s'agit d'une rénovation globale du bâtiment avec isolation renforcée et l'installation d'un système de chauffage économe. L'objectif est de pouvoir réduire au maximum le montant des charges des futurs locataires.
-d'une maison individuelle à Neufmaison. La même démarche sera appliquée pour obtenir un logement économe en énergie.

Impact socio-économique et environnemental :

L'objectif est d'augmenter la population dans nos villages, avec l'accueil de familles qui vont conforter les pôles scolaires et autres services présents sur le secteur. Les travaux générés vont bénéficier aux entreprises locales et il s'agit de rénovations thermiques.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

L'accueil de nouveaux habitants est une priorité pour un territoire comme le nôtre. Il permet également de réhabiliter un bâti traditionnel vétuste et d'améliorer ainsi le cadre de vie.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

l'ALE 08, Enercoop Ardennes Champagne, les élus locaux.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Travaux à l'été 2022

Fin prévisionnelle des travaux : début 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement cumulé pour les 2 logements**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	235 000 €		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	70 500	30	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
x Région –	70 500	30	Préciser : Climaxion
<input type="checkbox"/> Département	20 000		Contrat de territoire- 10 000/logement
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	74 000	31	20% ou 30% si chef de fil
Montant total des recettes	235 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 8 : Améliorer les services à la population

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

Adresse : Rue de la Prairie 08430 POIX TERRON
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Isabelle NICARD
Téléphone du référent : 03 24 36 05 66
Adresse électronique du référent : isabelle.nicard@lescrettes.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Aménagement d'une résidence seniors béguinage à Saulces-Monclin**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue du Grand Fossé 08270 Saulces Monclin

Descriptif du projet :

Ce projet consiste en la création de 6 logements adaptés aux personnes âgées valides et autonomes et d'une salle commune. L'objectif de ce type de projet, le 4^{ème} sur le territoire) vise à permettre aux personnes âgées de trouver un logement adapté à leur âge et leur état de santé, tout en restant vivre à proximité de là où elles ont toujours vécu. Ainsi elles conservent leurs habitudes de vie. Cette action permet également de maintenir cette population sur les Crêtes Préardennaises. En effet, à défaut, elles auraient sans doute quitté le territoire pour rejoindre une ville avec toutes les commodités.

Ces logements seront de 54 m² à 62 m², avec une ou 2 chambres, une terrasse, une cuisine équipée (sauf réfrigérateur) ouverte sur le séjour, une buanderie cellier et une salle de bain adaptée.

La salle commune équipée d'une cuisine permettra aux résidents de se retrouver, ainsi que les habitants du village et des alentours pour participer à des animations proposées par la communauté de communes ou d'autres associations. L'ensemble des constructions sera en ossature bois. Un système de chauffage et pour l'eau chaude sanitaire par la géothermie est à l'étude. Ces logements seront étudiés pour être le plus économe possible. Les eaux de toitures seront récupérées et les extérieurs seront traités pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet est mené avec un souci permanent des enjeux environnementaux (consommation d'énergies, chauffage avec énergies renouvelables, gestions des eaux de pluie). Ce projet permet de maintenir la population âgée sur le territoire, et conforte la présence des services et commerces locaux. Par ailleurs, lors de la construction, ce sont principalement des entreprises ardennaises qui interviennent.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire pour notre collectivité, nous souhaitons proposer ces logements car la population de plus de 60 ans représente 23.7%, de la population (chiffres 2016). C'est le 4^{ème} projet de ce type. (Chaumont Porcien, Attigny opérationnels, Poix Terron en cours de construction).

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Commune de Saulces Monclin, financeurs publics (Etat, Département, Région, Leader) organismes de retraite (Carsat, régime Agirc Arcco, MSA) ... - Services d'aide à domicile et services de soins infirmiers à domicile.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2^{ème} semestre 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2^{ème} semestre 2023

Date de délibération sur le projet : délibération n° C-40-10/18 du Conseil de Communauté du 9 octobre 2018, délibération n°101-11/20 du Bureau du 30 novembre 2020

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD	386 877	28	Dont une part voiries pour le compte de la commune
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	843 123	61	Chauffage électrique, en attente du coût chauffage géothermie
<input type="checkbox"/> Autres	148 413	11	Maitrise d'œuvre, honoraires SPS et CT, étude de sol, raccordement réseaux, Assurance Dommage Ouvrage, travaux supplémentaire
Montant total du projet	1 378 413		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	413 524		Dont 207 302 obtenu
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	35 000		Préciser : Leader
<input checked="" type="checkbox"/> Région	121 682		Préciser : Grand Est
<input checked="" type="checkbox"/> Département	90 000		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre collectivité	66 740		Préciser : commune de Saulces Monclin
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	70 000		Préciser : Agence de l'Eau
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	54 900		Régimes de retraites : CARSAT, Agirc Arcco, MSA
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	526 567		20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 378 413		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 8 : Améliorer les services à la population

• Maitre d'ouvrage :

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie 08430 POIX TERRON
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Isabelle NICARD
Téléphone du référent : 03 24 36 05 66
Adresse électronique du référent : isabelle.nicard@lescrettes.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Réalisation du nouveau contrat local de santé (CLS)**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire des Crêtes Préardennaises

Descriptif du projet :

Le Contrat Local de Santé, signé en décembre 2016, arrive à son terme en fin d'année 2021. Il est nécessaire de réaliser son évaluation et de lancer une nouvelle réflexion pour la mise en place d'un nouveau contrat sur le territoire. Les étapes sont les suivantes :

2022 : Réalisation d'un diagnostic du territoire en matière de santé (le dernier datant de 2015, avec des thématiques non explorées : santé mentale entre autres)

Travail en atelier sur le contenu du programme d'actions sur la base de la consultation citoyenne, échanges avec les professionnels de santé, élus, associations, acteurs du territoire, définition des axes, objectifs stratégiques et opérationnels puis des actions, accompagnement par l'IREPS, avec l'ARS.

–Signature du CLS sur une période de 3, voire 5 ans.

2023 -2026 : Mise en place des actions du CLS

Impact socio-économique et environnemental :

Prise en compte des enjeux environnementaux dans le CLS.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Notre territoire doit pouvoir se déployer pour mettre en place des actions visant à réduire les inégalités face à l'accès aux soins, le vieillissement de la population, la prise en compte des enjeux environnementaux...

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Habitants, associations, MSA, CARSAT, ARS, Etat, professionnels de santé, services départementaux (DGSAR et Direction de l'autonomie)...

- **Échéancier des réalisations**

De fin 2021 à 2026.

- **Plan de financement pour 2022.**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Coordination 14h/sem.	20 000		
Diagnostic	10 000		
Actions, animation, communication	20 000		
Montant total du projet	50 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	10 000		
Autre collectivité			
Autre financement public	12 000		ARS
Autre financement privé			
Autofinancement	28 000		
Montant total des recettes	50 000		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 8 : Améliorer les services à la population

Maître d'Ouvrage

Nom : **Commune de Poix Terron**Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :

Adresse : Place de la mairie

Nom du représentant légal : Jean Marie OUDART

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean Marie Oudart

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent : jmp.oudart@wanadoo.fr

• **Descriptif du projet**Intitulé du projet : **Création du Tiers Lieu « La Locomotive » à Poix Terron****Action relevant d'un programme ou d'un contrat** : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...**Orientations / thématiques / priorités stratégiques** : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial**Adresse postale du projet** : Rue la gare 08 430 Poix Terron**Descriptif du projet :**

Une configuration de Tiers Lieu intitulé le Pix In est actuellement en cours sur la commune dans un petit local, porté par Familles Rurales en partenariat avec la commune. Cette expérimentation permet de mieux définir le futur tiers lieu, monter les partenariats, mobiliser les acteurs et lever les freins.

La création du Tiers Lieu « La Locomotive » consiste en l'acquisition et l'aménagement d'une ancienne halle à marchandise appartenant à SNCF Réseau. Le Tiers Lieu comprendra une salle de formation, une salle associative, un espace culturel/spectacle, un repair café, un bar/resto associatif, un espace de coworking, des locaux techniques.

Impact socio-économique et environnemental :

Le fonctionnement et l'animation du tiers lieu actuel sont assurés par 3 salariés (2 ETP). Le projet va développer de l'activité et générer des créations d'emplois. Ce projet sera construit dans l'esprit de l'éco quartier actuellement en cours à proximité avec la construction du béguinage porté par la Communauté de Communes. L'objectif est de développer l'écoquartier dans le secteur de la gare. Il s'agit d'une réhabilitation de friche, le site sera autonome en énergie avec l'utilisation de matériaux sains et locaux.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La Préfiguration du Tiers Lieu a bien avancé et devra passer en phase opérationnelle rapidement. Ce projet entre parfaitement dans le projet de territoire de la communauté de communes dans son défi 3 « Développer le lien social et les coopérations » mais répond également à l'axe économique et environnemental. La réhabilitation d'une friche est importante pour l'avenir de l'éco quartier.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Un comité de pilotage est en place pour suivre le projet avec : Familles Rurales – SNCF Réseau – CFA du BTP, MSA, CAF, CC Crêtes Préardennaises, La Poste pour France Service, Médiathèque.

• **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Acquisition en octobre 2021 – Travaux à l'été 2022

Fin prévisionnelle des travaux : Été 2023

Date de délibération sur le projet :

• **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet	1 395 000		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	279 000	20	Préciser : DSID, FNADT, DETR... ?
<input type="checkbox"/> Europe	80 000	5.8	Préciser : Leader
x Région – Friche	558 000	40	Préciser : Fonds résorption Friche
<input type="checkbox"/> Département	90 000	6.5	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	388 000	28	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	1 395 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - INVESTISSEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 9 : Développer et améliorer l'offre culturelle et de loisirs

• Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE : 240 800 862

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : Bernard BLAIMONT
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jérôme MAQUART
Téléphone du référent : 07.88.21.62.57
Adresse électronique du référent : tourisme@lescrettes.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : Préfiguration de la maison des associations au Relais de Poste de Launois-sur-Vence

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, x préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Relais de Poste – Rue Cécilia Gazanière – 08 430 Launois sur Vence

Descriptif du projet :

Le tissu associatif est encore très actif avec plus de 200 associations sur le territoire. Cependant, comme ailleurs, on constate un certain essoufflement et une baisse de l'implication des bénévoles dans la gestion des structures et la mise en place des animations.

L'embauche d'un chargé de mission culture par la Communauté de Communes a déjà permis de mettre en réseau les acteurs, de les accompagner dans l'aboutissement de leurs projets, de leur apporter des aides financières, d'organiser une première fête des associations en septembre 2021... Il est nécessaire d'aller plus loin si l'on souhaite conforter la dynamique locale.

L'objectif est de mettre en place une maison des associations avec :

- La création d'un poste partagé pour accompagner et soutenir les acteurs associatifs dans leurs formalités administratives et financières, faciliter le développement des associations ...
- La professionnalisation des acteurs avec la mise en place de formations, d'animations spécifiques, de mise en réseau, ...
- Développer le réseau de bénévoles
- Conforter le rôle structurant de l'association Office d'animation des Crêtes Préardennaises

L'opération de préfiguration de la maison des associations consiste en l'aménagement de l'étage du corps de logis du Relais de Poste pour y permettre l'accueil d'associations et le futur poste partagé chargé d'accompagner les associations locales et un espace partagé pour animations. Des travaux vont être engagés en 2022 pour l'aménagement du rez de chaussée du Relais (autre opération en cours de financement) pour y accueillir l'office de tourisme du territoire et y développer une offre culturelle et touristique autour du Relais. Les travaux à l'étage se feront en même temps que le rez de chaussée

Impact socio-économique et environnemental :

Création du poste partagé pour les associations.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La dynamique engagée sur le territoire depuis quelques années doit se poursuivre, l'aménagement de locaux spécifiques pour les associations est essentiel si l'on souhaite professionnaliser les structures et pérenniser les activités.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Associations locales, OACP, Office de tourisme...

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Printemps 2022 pour une durée de 9 mois.

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres aménagement de locaux			
Montant total du projet	250 000		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	75 000	30	DETR
<input type="checkbox"/> Europe	62 500	25	Préciser : Leader
<input type="checkbox"/> Région –			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	62 500	25	Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	50 000	20	20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes	250 000 €		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 9 : Développer et améliorer l'offre culturelle et de loisirs

- Maître d'Ouvrage

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats X autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse électronique du référent : jean-remi.francois@cd08.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Accompagnement à la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Crêtes Préardennaises

Descriptif du projet : Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, accompagner le développement du réseau de lecture publique des Crêtes Préardennaises.

Impact socio-économique et environnemental : attractivité par la présence de services culturels, entretenir la dynamique sociale.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : volonté politique ambitieuse de développement culturel à l'échelle intercommunale pour les services aux usagers et l'attractivité du territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : le réseau de lecture publique des Crêtes Préardennaises et les communes disposant d'une bibliothèque ou d'un point-lecture avec leurs bibliothécaires bénévoles et salariés.

- Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 3 « Développer le lien social et les coopérations pour bien vivre dans les Crêtes »

OS 9 : Développer et améliorer l'offre culturelle et de loisirs

- Maître d'Ouvrage

Nom : Etat – Conseil départemental des Ardennes

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse électronique du référent : jean-remi.francois@cd08.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Education artistique et culturelle**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres : CTEAC

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Crêtes Préardennaises

Descriptif du projet : copilotage Etat-CD08 pour l'organisation d'actions artistiques et de résidences artistiques dans les structures scolaires du territoire, en partenariat avec la CAF pour le volet petite enfance et Canopé, et avec les référents culture des intercommunalités et communes volontaires.

La communauté de communes des Crêtes Préardennaises pourra participer et soutenir les projets via le comité technique du CTEAC.

Impact socio-économique et environnemental : ouverture du territoire, mobilité psychologique, développement social par la culture.

Les projets préparés entre janvier et avril via la coordination Etat-CD08 sont soumis à la validation d'un comité académique en juin.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : l'EAC est important dans le parcours de l'élève et permet d'ouvrir l'élève à d'autres horizons.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les acteurs culturels professionnels du territoire.

- Échéancier du projet

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 2021

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises –

DEFI 4	RENFORCER LA COHERENCE TERRITORIALE
OBJECTIFS	<p>Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le territoire de manière équilibrée et harmonieuse 2. Maintenir l'identité paysagère (naturelle et bâtie) de notre territoire dans toute sa diversité 3. Offrir des solutions de mobilité adaptées et douces 4. Conforter l'attractivité des bourgs centres tout en soutenant le développement de toutes les communes 5. Atteindre la sobriété foncière
ACTION	Elaboration et animation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
CONTEXTE & OBJECTIFS	<p>La communauté de communes a prescrit l'élaboration de son PLU intercommunal en octobre 2020. Elle va ainsi mener une réflexion partagée sur la spatialisation des enjeux environnementaux auxquels elle devra faire face dans les prochaines années. Elle a fait le choix d'assortir cet exercice réglementaire d'une démarche spécifique combinant les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) envisagée comme un outil de participation citoyenne à destination des habitants, élus, acteurs du territoire dans laquelle les thématiques plus précisément travaillées les thématiques de la trame verte et bleue, la sobriété foncière, l'intégration paysagère et environnementale des constructions, le transport et la mobilité. - des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) portant sur les thématiques du patrimoine bâti et des constructions neuves, de la trame verte et bleue, des paysages et énergies renouvelables, de la mobilité, des entrées de villages et des traversées de bourgs. Ces OAP permettront de donner un contenu pédagogique au PLUi auprès des porteurs de projet en expliquant concrètement les choix retenus en matière d'urbanisme. <p>Enfin le PLUi sera sectorisé pour adapter au mieux le cadre réglementaire à la diversité de l'identité paysagère du territoire.</p>
CONTENU DE L'ACTION ET PRINCIPALES ÉTAPES	<p>2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des bureaux d'études en charge de l'élaboration du PLUi - Etablir le plan de communication sur l'ensemble du projet (actions ciblées à caractère pédagogique auprès des habitants et des élus). <p>2022:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du / des prestataire(s) en charge d'animer l'AEU - Constituer une instance de la concertation : commission consultative garantissant la participation des élus et des habitants <p>2022 – 2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'élaboration du document, coordination de la concertation, communication sur l'avancement du document, relation avec les personnes publiques associées.

FASCICULE N°2 - ANNEXES

GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> - La conférence intercommunale des maires - Le comité de pilotage du PLUi (les vice-présidents) : proposera la stratégie et les arbitrages - Les comités sectoriels du PLUI (les maires des communes regroupées par secteurs selon une cohérence géographique, architecturale ou d'enjeux de développement) : garantiront une participation de chaque commune - La commission Urbanisme (élus des communes-membres) + sur invitation, les membres des commissions thématiques : travailleront sur des points précis du PLUI les concernant - Chaque commune, désignera un ou deux référents (maire + 1) : chargés de faire remonter les questions des Conseils Municipaux relatives au PLUI 		
	MODALITES DE MISE EN OEUVRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
		PLUI : 490 000 € H.T. Coût estimé AEU : 50 000 € H.T.	DGD : 161 552 €
		AEU : 50 000 € H.T.	Région Grand-Est: 25 000 € Leader: 10 500 €
PARTENAIRES A MOBILISER	Ensemble des PPA (Etat, région Grand-Est, CD08, CCI, chambre de métiers, chambres d'agriculture).		
	Communes de la Communauté de Communes, UDAP, Associations environnementales, ...		

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » 2022 - FONCTIONNEMENT

Projet de Territoire de la C. C. des Crêtes Préardennaises :

DEFI 4 : « Renforcer la cohérence territoriale »

OS 12 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire

- Maître d'Ouvrage

Nom : **Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises**

Nature : mairies x communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :
Code INSEE :

RIB :
Adresse : Rue de la Prairie
Nom du représentant légal : BLAIMONT Bernard
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : DOYEN Adeline
Téléphone du référent : 06.81.76.31.05
Adresse électronique du référent : adeline.doyen@lescretes.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Mise en place du programme Petites villes de Demain**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie Action cœur de ville/ville moyenne Contrat de ruralité contrat local de santé autres :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : x cohésion territoriale, x ancrage local de l'économie, x transition écologique, résilience sanitaire, x préservation du patrimoine, usage du numérique, transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Signy-l'Abbaye, Attigny, et communes en ORT.

Descriptif du projet :

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Sur le territoire, les communes d'Attigny et Signy L'Abbaye répondent à ces critères et ont été retenues par l'Etat. Pour mener à bien le dispositif Petites Villes de demain, la Communauté de Communes procèdera au recrutement d'un chef de projet dédié à l'opération. Des études seront lancées suite à l'embauche du chargé de projet et à la réalisation d'un diagnostic partagé. Des investissements seront ensuite portés par les communes pour répondre aux enjeux et améliorer l'attractivité de ces villages.

Impact socio-économique et environnemental :

Le chef de projet devra étudier des projets en tenant compte des enjeux économiques, commerciaux et environnementaux.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

La mise en place du programme doit être opérationnelle le plus rapidement possible et sur la durée du mandat (4 ans jusque 2026).

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les communes, ANCT, banque des territoires, les financeurs, la DDT ...

- Échéancier du projet

Date de début : Janvier 2022
 Fin prévisionnelle : décembre 2026
 Date de délibération sur le projet :

- Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
1 poste -35 h. sur 4 ans	160 000		
Etudes à définir suite au travail de diagnostic			
Montant total du projet	160 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	120 000	75	
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité ADEME			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	40 000	35	
Montant total des recettes	160 000 €		